



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLENIER

DU

VENDREDI 16 AVRIL 2021

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. PELLET Éric

M. THAUVRON Arnaud

M. THÉVENET Laurent

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE Joëlle

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. DOUSSET Didier

Mme SIMON DECK Sylvie

Mme MATTEI Sarah

Collège dit « des Usagers »

M. ADAM Abdramane Mahamat

Mme CLÉMENCEAU Juline

Mme GAJIC Valentina

Mme GARNIER Alice

M. KERMEN Quentin

Mme NGUYEN Caroline

M. TROUMI Élias

M. VINCENT Lhéo

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CACHET-VIVIER a donné procuration à M. DELBÉ

M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à M. THAUVRON

Mme LANGLOIS a donné procuration à M. THAUVRON

M. TBOUL a donné procuration à M. PELLET

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. LIGNEUL a donné procuration à Mme CADUSSEAU
 Mme RUBENS a donné procuration à M. THÉVENET
 Mme CASCONE a donné procuration à Mme FAURE

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme SERT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ
 M. ZOUGBÉDÉ a donné procuration à M. THÉVENET

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
 M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
 Mme HMAMOU Fadoua, DAJG
 Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
 M. BAZIN Jérôme
 Mme DACOSTA Hélène, Directrice des services financiers
 Mme DEBORDE Veronique, Préfiguratrice Fondation partenariale de l'UPEC
 M. DEMERET Simon, Directeur DAJG
 M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information
 M. GREFFE Raphaël, Directeur général des services adjoint Patrimoine et développement durable
 M. JAMI Hervé, Directeur du SSU
 M. LACOEUILHE Jérôme, Administrateur provisoire de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. LÉONEL Éric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
 M. MOITON Gilles, Agent Comptable
 M. SEBAG Julien, représentant Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités
 M. SENAYA Hugo, DAJG
 M. WOLKENSTEIN Pierre, Directeur de l'UFR de Santé

SOMMAIRE

<u>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</u>	5
1.1. Point d'information du Président	5
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 janvier 2021 et du 12 mars 2021	10
1.3. Information relative au programme d'investissements d'avenir	15
1.3.1. PIA4 : projet de réponse à l'AMI « Démonstrateurs de l'enseignement supérieur » volet « Enseignement et Numérique »	15
1.3.2. PIA 4 : projet de réponses au volet ExcellencES : UPEC université engagée	19
<u>2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES</u>	34
2.1. Approbation des propositions de remise gracieuse et d'admission en non-valeur	34
2.2. Approbation du montant des bourses distribuées et des actions mises en place dans le cadre du financement ANR du projet EUR LIVE	39
2.3. Approbation de la mise à jour du catalogue de tarification de la formation continue	40
<u>3. FORMATION ET RECHERCHE</u>	47
3.2. Approbation des capacités d'accueil en 1er cycle des études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie pour l'année universitaire 2021-2022	48
3.1. Approbation de la campagne d'habilitation CU-DIU-DU pour l'année universitaire 2021-2022 (Vague 2 - première partie)	52
<u>4. CONTRATS ET CONVENTIONS</u>	53
4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	53
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	54

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à tous. Je vous propose de commencer avec quelques points d'information sur la crise sanitaire. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments permettant de penser que tout va s'améliorer franchement. La date du 3 mai retenue pour les présents est maintenue. Nous étions avec la DGSIP hier. Nous vivons au jour le jour avec cette histoire. Le 3 mai reste la date retenue pour le présentiel, jusqu'à ce que l'on nous dise que la date changera. Pour le moment, cela se pose ainsi.

Il y a aussi des hypothèses sur la rentrée de septembre. Cela pourrait être des hypothèses de jauge à 50%. Nous ne sommes pas encore dans des choses très sympathiques. Ce ne sera pas forcément une rentrée normale, mais une rentrée avec du présentiel non complet. Nous sommes encore dans des hypothèses. Nous souhaitons que cela se passe à 100% en présentiel, mais l'hypothèse que la rentrée ne se passe pas complètement en présentiel est quand même sur la table.

Ils sont en train de réfléchir à des propositions. Elles peuvent être modifiées dans les prochaines semaines. Pour donner d'autres éléments, je vais parler de Parcoursup. Parcoursup est maintenant en grande partie arrêté, en tout cas pour ce qui concerne la plupart des vœux. Les chiffres sont à peu près identiques à ceux de l'année dernière. Nous sommes à 931 000 contre 949 000 l'année dernière. Il n'y a pas tant de réorientations que cela, avec 4%. Ce n'est pas un chiffre extraordinaire, mais il y a aussi un effet de tassement par rapport aux lycéens qui avaient eu le bac. Nous avons par exemple moins de sorties de bac technologique cette année, et 23 000 lycéens en moins parce qu'ils ont redoublé. Il y a un effet de tassement relatif. Au bout du compte, nous sommes un peu moins, mais pas tant que cela.

Pour l'UPEC, nous sommes largement remplis en vœux. Il y a un effet avec les nouvelles ouvertures, comme l'école d'études politiques à Fontainebleau. Il y a un effet Fontainebleau. C'est manifeste pour l'EEP. D'ailleurs, nous avons eu une discussion sur l'IEP. Nous étions sur une trajectoire déjà lancée d'un IEP. C'était l'objet avec cette école. Nous avons travaillé ce dossier pendant l'année. Nous avons eu une réunion avec la DGSIP qui considère que le dossier devrait passer pour 2022. Je dirais que c'est quasiment en phase finale pour ouvrir un IEP dès 2022. C'est une très bonne nouvelle puisque c'est une histoire ancienne à l'UPEC, mais elle se conclurait ici.

Le choix de Fontainebleau a été manifestement déterminant. Cela s'éloigne de Paris et de Saint-Germain. Nous sommes dans une phase de construction avec la DGSIP. Je sais que Josette, Yves et sans doute Amilcar doivent rencontrer la DGSIP pour des questions davantage techniques que politiques. Un feu vert est donné par Anne-Sophie BARTHEZ. Nous sommes lancés dans l'aventure de l'IEP. C'est une bonne nouvelle pour l'UPEC, pour les étudiants et les élèves. Cela s'ajoute à l'effet des classes Talents qui ont aussi été mobilisées autour de l'EEP. C'est aussi une bonne nouvelle, très soutenue par la Préfète. C'est une femme qui a un parcours. Elle est très sensible aux éléments d'inégalité. Elle nous accompagne et elle accompagnera aussi l'EEP, notamment dans les jurys, au niveau des classes Talents. C'est aussi une bonne nouvelle, ainsi que les cordées de la réussite qui sont accrochées avec des lycées. C'est aussi une très bonne nouvelle autour de cette école d'études politiques et d'une action autour de l'approche de l'ascenseur social, au bon sens du terme, notamment pour la rupture des inégalités. C'est une des très bonnes nouvelles du mois.

Ensuite, nous vous présenterons cela. Nous sommes dans des phases de construction. Il y a ensuite des éléments. Tout cela passera par les Conseils. À ce stade, c'est plutôt préliminaire. C'est un point d'information.

Nous avons aussi eu le DSG2. C'est l'exercice que vous connaissez, notamment avec le Rectorat. Il nous manque de nombreuses notifications sur les DGSA. Cela va arriver. J'ai l'impression qu'ils sont très charrette au ministère. Il y a une désorganisation que nous sentons très forte. Nous ne leur jetterons pas la pierre. Ils sont quand même soumis à une forme de lessiveuse très forte avec la crise sanitaire. Je pense qu'ils sont eux aussi dans des éléments contradictoires au quotidien. Cela ne doit pas être très simple. Pour nous, c'est un point puisqu'il faudra faire ces notifications sur les masters. Tout le monde nous dit de ne pas nous inquiéter. Quand on nous dit de ne pas nous inquiéter, nous sommes par définition très inquiets. Nous sommes quand même inquiets.

Ensuite, sur le DSG2, c'est l'autre exercice. Que faites-vous apparaître comme projets pouvant être financés ? Il faut savoir que l'enveloppe a été modifiée. Elle s'élève aujourd'hui à 39 millions d'euros. 20 millions d'euros sont mis sur le volet recherche, innovation et valorisation. Un volet est porté hors précédents. Cela peut concerner des espaces internationaux et des formations autres. Nous avons déposé et nous avons eu ce premier dialogue avec le Rectorat et l'Enseignement supérieur, avant de passer à l'étape DGSIP. Nous avons proposé quatre projets en interaction avec l'ESR. Il y a un projet sur la cartographie dynamique des chercheurs. Nous l'avons appelée « Innovalo ». Nous vous ferons passer les éléments. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Pour le moment, nous sommes dans les échanges.

« Innovalo » est une cartographie dynamique des chercheurs et des plateformes de l'UPEC. L'idée est de pouvoir avoir une détection des opportunités de projets et de valorisation. Cela interagit avec l'UPEC Transfert Innovation qui a été mise en place. C'est dans la continuité de cet objet. Il y a des demandes de ressources RH d'accompagnement, mais aussi de l'accompagnement autour de la création de cette cartographie. C'est en lien avec la SAT, le pôle de compétitivité, les acteurs et les

entreprises du territoire. Nous avons demandé au ministère un montant de 260 000 euros. Cela a retenu l'attention favorable de Mme BONNAFOUS.

Ensuite, sur la partie pilotage de la relation de partenariats de l'UPEC, l'idée est de mettre en place une plateforme. Nous appelons cela un CRM. Dans CRM, il y a « Customer ». Cela signifie « Client », mais c'est le nom du logiciel. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé. Pour ceux qui sont habitués à cela, c'est une plateforme d'interaction de gestion. Cela nous permettrait d'avoir une approche partenariale beaucoup plus large. Nous pourrions la partager. Cela pourrait aussi être en liaison avec la recherche et les masters. Cela permettrait d'avoir un outil partagé pour l'UPEC. C'est aussi un peu dans la continuité du précédent, mais pas complètement. Nous avons demandé 240 000 euros là-dessus. Nous n'avons pas eu l'impression que cela faisait faire des bonds manifestes. Globalement, l'enveloppe autour de ces deux objets devrait être aux alentours de 200 000 ou 250 000 euros. Si nous pouvions en avoir une partie, ce serait bien.

Dans l'autre volet, nous avons déposé deux projets. Il y a un projet que nous avons appelé « BOOSTER : esprit d'entreprendre à l'UPEC ». Cela fait référence aux Booster Camps. Il s'agit de développer largement la sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein de toutes les composantes. C'est quelque chose qui est aujourd'hui lancé. Ce n'est pas quelque chose qui est diffusé de façon très large. C'est un objet intéressant, pour sensibiliser largement à l'entrepreneuriat. C'est un projet qui renforce l'entrepreneuriat. Il y a aussi une partie de l'équipement Fablab. Nous avons demandé 180 000 euros sur cet objet.

Ici aussi, cela a plutôt eu un effet positif. Le côté entrepreneuriat étudiant et l'objet politique est une histoire qui est beaucoup dans la mouvance UPEC. Cela a été accompagné par le projet politique que pilote Éric LÉONEL. Il pourra répondre à vos questions. Il y avait globalement quatre projets. On nous en demandait six,

mais quatre projets nous ont paru suffisants. Il s'agit de la structuration de l'orientation de l'alliance UNES. Elle est déjà posée dans les fonts baptismaux avec le Sud. L'idée est d'aller sur l'université engagée, au sens européen du terme. Je vous en parlerai au moment du point d'information sur le PIA 4. Un certain nombre de choses se passent en Europe autour de l'engagement. C'est beaucoup plus fort que du simple discours déclaratif. Il s'agit de pouvoir accompagner dans la continuité du PIA 4 une alliance autour de l'engagement dans toutes les missions de l'université. Je pense évidemment à l'engagement étudiant. Nous pourrons en reparler tout à l'heure. C'est un projet que nous avons aussi demandé, à hauteur de 150 000 euros.

Tout cela est maintenant dans la boîte. C'est parti au Rectorat, avec une note d'accompagnement parce qu'on nous a demandé quelques précisions montrant en quoi ces demandes s'intégraient dans un projet global. Le projet global est beaucoup au sens de l'engagement par rapport à nos partenaires et aux étudiants. La même histoire se décrit de cette façon, de même que nous avons écrit l'histoire du CFA et de la DIFPRO l'année dernière. Voilà pour les quelques informations. Nous en sommes donc au stade de ping-pong habituel, de même que pour le contrat de site. En effet, le DGS2 s'inclut dans les éléments du contrat de site. Le contrat de site est reparti depuis quelque temps à la DGSIP. Nous devrions avoir un retour plutôt positif, non plus dans le document global que vous connaissez. Il n'a pas bougé. La partie jalon indicateur va entrer dans la phase des votes et des circuits. Nous attendons le retour de la DGSIP sous peu, mais ils n'avaient a priori pas vu de choses majeures. Nous pourrons passer en CT puis en CA dans les prochaines instances. Il faudra boucler cela avant l'été. Ce sont les nouvelles du contrat de site et du DSG2.

Sur les autres informations, nous avons eu un avis favorable du SPSI, le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière. Il y a des demandes. Je laisserais peut-être Raphaël GREFFE dire un petit mot là-dessus. C'est quelque chose dont nous avons discuté ensemble en CA. Je pense qu'il est important de donner cette information.

Je laisserai Raphaël s'exprimer sur cela. Vous pourrez aussi poser des questions à Hervé JAMI à qui nous avons demandé d'être présent pour les autotests.

Vous avez entendu parler des autotests. Le mode d'emploi n'est pas encore bien clair. Il nécessite de savoir l'utiliser. C'est une évidence. Comme ce n'est pas salivaire, mais par le nez, il faut savoir se mettre un coton-tige dans le nez. Ce n'est pas le plus plaisant. Il y a ici quelques réserves sur la sensibilité de l'approche. Si c'est positif, il faut ensuite aller sur une PCR pour caractériser le virus. Une circulaire est en préparation avec un tutoriel de cette action. Si vous avez des questions, vous pourrez les poser à Hervé JAMI qui est en lien sur ce sujet.

Il faut savoir qu'une commande va passer. La première commande et le premier lot sont gratuits. Les choses sont en préparation, sachant que les délais ne sont pas incompressibles. Nous sommes sur des délais de trois semaines à un mois. Cela nous amène à fin mai. Je pense que nous ne verrons plus beaucoup d'étudiants à cette période. Il y a une espèce de mode d'emploi sur les autotests qui n'est pas forcément très évident. J'ai fini avec les points d'informations. Amilcar ou Frédéric, avez-vous d'autres points ? Avez-vous des questions sur ces points d'information ?

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 janvier 2021 et du 12 mars 2021

M. BERNARDINO – Nous allons démarrer l'ordre du jour du Conseil d'administration. Nous allons commencer par l'approbation des procès-verbaux. Nous avons laissé celui de janvier en retrait sur demande d'Éric PELLET. J'imagine que la relecture a été faite. Est-ce aussi le cas pour le procès-verbal du 12 mars ? Sommes-nous d'accord pour le vote des deux procès-verbaux ? Avez-vous des remarques particulières ? Non. Je vous propose de voter l'approbation des procès-verbaux des deux séances en une fois. Nous allons peut-être faire le tour des procurations.

Mme HMAMOU – Pour les procurations, Mme SERT a donné procuration à M.DUBOIS–RANDÉ. M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à M. DUBOIS–RANDÉ. M. ZOUGBÉDÉ a donné procuration à M. THÉVENET. Mme RUBENS a donné procuration à M. THÉVENET. M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON. Mme LANGLOIS a donné procuration à M. THAUVRON. M. LIGNEUL a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme CASCONÉ a donné procuration à Mme FAURE. M. TEBOUL a donné procuration à M. PELLET et Mme CACHET–VIVIER a donné procuration à M. DELBÉ. Il y a aussi de nouveaux élus.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, je n’ai pas encore dit bonjour aux nouveaux élus et étudiants qui sont avec nous. Bonjour et merci d’être avec nous.

M. BERNARDINO – Pour les nouveaux élus, ce sont bien les titulaires qui votent.

M. DEMERET – Je peux rappeler les modalités de vote. Trois votes sont organisés à chaque fois. Vous avez uniquement les membres titulaires appelés à voter dans un premier temps. Ensuite, vous avez les membres qui disposent d’une première procuration. Enfin, vous avez les membres qui disposent d’une seconde procuration. Vous aurez trois écrans sur lesquels vous serez invités à voter. Si vous êtes présent dans la séance, que vous n’avez pas de procuration et que vous êtes bien membre titulaire, vous ne votez qu’au premier vote auquel vous êtes invités à voter. J’espère que j’ai été clair. Mme HMAMOU, n’hésitez pas si vous souhaitez compléter.

Mme HMAMOU – C’est parfait. Je vais donner les noms des nouveaux élus.

M. LE PRÉSIDENT – Mme HMAMOU va donner les noms des élus, mais je pense que ceux qui sont présents peuvent aussi s’exprimer. Ce sera plus sympathique. Ensuite, les élus présents diront un petit mot. Nous donnons donc le nom des élus. Je ne vois pas tout le monde. Ensuite, ceux qui sont présents s’exprimeront.

Mme HMAMOU – Je donne ici le nom des élus titulaires. Pour les nouveaux élus usagers, nous avons Lhéo VINCENT, Juline CLÉMENCEAU, Élias TROUMI,

Adam Abdramane MAHAMAT, Caroline NGUYEN, Nicolas CHASSAING et Quentin KERMEN. C'est pour les titulaires.

M. LE PRÉSIDENT– Pour avancer, je pense que vous connaissez Lhéo VINCENT. C'est un ancien VP étudiant. Je pense que vous connaissez aussi Caroline NGUYEN. Ceux qui sont nouveaux peuvent se présenter dans l'ordre que vous souhaitez.

M. TROUMI – Bonjour, je suis Élias TROUMI. J'étais déjà élu au Conseil d'administration au mandat dernier. Me voilà de retour pour un nouveau mandat.

M. LE PRÉSIDENT– Merci.

M. KERMEN – Bonjour, je suis Quentin KERMEN. C'est la première fois que je suis élu au Conseil d'administration pour l'UNI. Je suis très content d'avoir entendu ce préambule vis-à-vis de l'IEP de Fontainebleau. Je suis en fin de licence de Sciences politiques à la nouvelle école politique de Créteil. J'espère que nous pourrons travailler ensemble pour notre université. Merci.

Mme CLÉMENCEAU – Je suis Juline CLÉMENCEAU. Comme Élias, je suis sur la liste « Bouge ta fac ». C'est la première fois que je suis élue en CA. Merci pour votre accueil et allons-y pour de nouvelles aventures.

M. VINCENT – J'avais pris la parole tout à l'heure, mais vous n'avez pas entendu. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi de rejoindre ce CA, même si j'avais pu être présent en tant qu'invité jusqu'à maintenant. Sans surprise, je fais partie de la liste de la fédération des associations de Créteil aux côtés d'Élias TROUMI et de Juline CLÉMENCEAU pour les titulaires. C'est aussi la liste d'Alice GARNIER, de Marion FRICAUDET et de Patrick DI CAPONE pour les suppléants. Nous sommes ravis de vous rejoindre pour ce Conseil d'administration et les suivants.

M. LE PRÉSIDENT– Merci Lhéo. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Merci et bienvenue dans ce rôle important d'élus dans le cadre d'un Conseil d'administration de l'université.

M. BERNARDINO – Nous allons passer au vote. Pour le premier vote, nous allons faire l'effort de détailler pour être certains de ne pas avoir de ratés. Ne votent que les titulaires. Nous faisons un premier passage.

M. SENAYA – Pour le premier vote, nous avons 20 oui.

Mme HMAMOU – Nous passons aux premières procurations.

M. SENAYA – Nous avons huit oui. Nous passons maintenant aux deuxièmes procurations. Nous avons cinq oui.

Mme HMAMOU – Nous avons un vote à l'unanimité. Par contre, je vais rappeler que pour les procurations, seules les personnes qui ont une procuration peuvent voter. C'était ici un vote à l'unanimité. Cela ne pose donc pas vraiment de problème, mais il faut faire attention.

L'approbation des procès-verbaux des séances du 29 janvier 2021 et du 12 mars 2021 est adoptée à l'unanimité.

M. BERNARDINO – C'est pour cela que nous indiquons à chaque fois que nous avons donné les procurations. Nous indiquerons à chaque fois s'il y a des changements de procurations. Il faut faire attention au nombre de procurations pour les nouveaux élus qui viennent d'arriver. Merci Mme HMAMOU.

Nous allons passer au point d'information relatif au programme d'investissement avenir. C'est un point d'information particulier. Avant cela, Marie-Albane DE SUREMAIN a une question.

Mme de SUREMAIN – Bonjour à toutes et à tous. J'ai une question sur les PV. Une fois que nous les avons relus et votés, que deviennent-ils ? C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises. Pourraient-ils être mis sur le SharePoint du CA pour que nous les retrouvions ? Une fois que nous les avons votés, ils disparaissent.

Mme HMAMOU – Nous sommes en cours de publication sur l'intranet. Ils seront publiés très prochainement.

Mme de SUREMAIN – Où allez-vous les mettre ?

Mme HAMMOU – Je ferais une information. J'enverrai un courriel à tous les membres du CA.

M. PELLET – Je me permets d'ajouter une chose à la demande de Marie-Albane. Si possible, si c'est mis sur l'intranet, il faudrait que ce soit visible. Ces procès-verbaux sont en effet introuvables. Beaucoup de gens nous demandent de pouvoir les consulter et nous sommes incapables de leur dire comment les trouver.

M. BERNARDINO – Ils sont dans l'espace intranet. Nous allons peut-être communiquer à nouveau sur ce sujet pour indiquer où ils se trouvent. Il y avait beaucoup de retard sur un certain nombre de PV dans le CAC et d'autres instances.

Un intervenant – Il y avait un important retard. C'est complètement rattrapé pour le CAC. Pour le CA, c'est en cours. Je crois que nous avons un petit sujet sur la Commission de la recherche. Ici encore, c'est en cours de résolution.

M. BERNARDINO – Il y a un vrai travail fait par la DAJ pour rattraper le retard pour la mise en ligne. Nous referons une communication pour indiquer où se trouvent ces procès-verbaux.

Un intervenant – Ils seront aussi sur le site internet. Il y aura les deux. C'est un document public.

M. LE PRÉSIDENT – De fait, ce sont des documents publics. Il faudra peut-être trouver l'accroche pour les trouver facilement et ne pas aller les chercher au fin fond d'un tiroir. Il faut voir comment nous pouvons les mettre un peu plus en évidence.

1.3. Information relative au programme d'investissements d'avenir

1.3.1. PIA4 : projet de réponse à l'AMI « Démonstrateurs de l'enseignement supérieur » volet « Enseignement et Numérique »

M. BERNARDINO – Nous passons au point d'information particulier PIA 4.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais vous donner les éléments. Deux PIA sont en cours. Je vous parlerais peut-être déjà du PIA volet ExcellencES. Nous vous en avons déjà parlé. Je rappelle un peu de quoi il s'agit.

Il y a plusieurs temps. Aujourd'hui, le premier temps de ce PIA est globalement le projet d'identité de l'établissement. Comment cette identité va plus loin que celle qui était exprimée initialement ? En quoi un certain nombre de modifications dans cette approche permettent que ce soit différenciant par rapport à d'autres établissements ? Je dirais que c'est institutionnel.

Nous sommes partis sur la déclinaison du projet d'établissement. En plus, c'était attendu. C'est une chose pour laquelle nous nous sommes beaucoup battus au niveau des tutelles et du LGPI. Il s'agissait de faire apparaître une université comme l'UPEC qui soit singulière et capable de faire de la très bonne recherche et d'avoir des axes stratégiques. Au-delà, il s'agit d'avoir un impact fort sur un territoire. Je ne vais pas vous reciter l'ensemble du projet, mais c'est un territoire qui est aussi celui d'une métropole parisienne qui est un reflet de ce qui se passe dans le monde, avec plusieurs échelles. Vous connaissez cela. Nous avons déjà travaillé ces éléments en séminaire, puis en congrès. Nous avons pensé et nous sommes attendus sur « UPEC : université engagée ». Aujourd'hui, le projet est en maturation. Il s'agit de décliner cet engagement de façon plus concrète qu'un simple discours déclaratif. Il s'agit aussi

de l'exprimer sur les différentes missions de l'université : la recherche, la formation, l'engagement étudiant et les partenaires.

Pour cela, nous sommes aujourd'hui dans des groupes de travail, dont vous avez vu les participants. D'autres personnes se sont ajoutées, mais nous avons globalement les groupes. Ils comprennent entre 10 et 18 personnes pour certains groupes. Ce sont très largement des représentants des personnes de notre communauté qui sont sur ces objets. Nous sommes aujourd'hui dans les premiers retours des groupes. Je pense que nous aurons une lecture plus compréhensible d'ici quinze jours ou trois semaines, au moment du retour des groupes. Dans la méthode que nous vous proposons, il s'agit de construire avec la communauté. Nous en avons un peu parlé. Nous sommes dans cette phase de l'histoire. Nous en avons parlé en CAC. Nous en parlons aujourd'hui. Nous ferons un congrès spécifique sur deux temps. Il y aura un temps sur le PIA 4 volet ExcellencES. C'est le projet d'université engagée. Nous semblerions converger vers un titre de projet qui pourrait être « ERASME », Pour *Education, Research*. Vous voyez les différents éléments ici présents.

Erasme est un humaniste européen que vous connaissez. Nous ferons un congrès sur le projet « ERASME ». Nous profiterons de ce congrès qui serait le vendredi 28 mai prochain au matin pour décliner certains éléments du PIA et de l'action. Il y a aussi des points d'information sur un certain nombre d'objets qui ont été aujourd'hui mobilisés dans le cadre de la politique de l'UPEC, malgré le confinement. Il y aurait aussi une déclinaison des grands programmes prioritaires de ce PIA 4 pour lequel il y aura des financements. Il y aussi la partie internationale. Nous avons parlé d'un séminaire international, avec une cartographie de la formation et de la recherche. Au-delà des lignes aériennes classiques des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs par composante ou de façon individuelle, nous avons toutes ces grandes lignes, comme si vous regardiez une carte d'aviation. Puis, vous avez des points qui

pourraient être des points de convergence. Nous l'avons vu l'autre jour en CR, notamment avec les doctorats.

Nous voyons qu'il y a des endroits où il y a quand même de la formation et de la recherche qui apparaissent. Nous aurons ces cartographies qui vont se superposer, sur lesquelles nous pourrions décliner une politique. C'est un point que nous n'avons pas pu aborder l'année dernière parce que nous avons d'autres choses à faire par rapport à l'aventure pandémique. Ici, nous avons pu aller plus loin sur ces lectures de cartes.

Vous y retrouverez suffisamment d'éléments pour que nous puissions poser les bases d'une politique internationale, au-delà de l'individuel ou de la composante, à une échelle d'établissement. C'est un point qui est travaillé par les RI aujourd'hui. Je pense que c'est l'opportunité d'un congrès pour balayer cela. La trajectoire de l'alliance sera aussi à l'ordre du jour. Il n'est pas exclu qu'il y ait un autre appel d'offres. Cela se dessine en tout cas dans les téléscripteurs. Voilà le point de méthode. Il y aura ensuite un passage en CA puisque la date butoir est le 10 juin. Nous aurons donc le temps de rediscuter de ces éléments. Nous ferons aussi une information avant d'envoyer le document à l'ANR.

Personnellement, je trouve que c'est une bonne aventure. Cela permettrait d'asseoir autour d'un projet politique et partagé d'université engagée. Dans ce cadre, les mots « diversité », « égalité », « équité » et « justice sociale » sont très forts. Nous retrouvons des éléments que nous avons construits avec une forme d'assouplissement. Cela a été fait ensemble. Je crois que cela ressemble beaucoup à l'UPEC. Nous aurons une université presque démonstrative, d'une certaine manière. L'université est elle-même son propre laboratoire de recherche, à savoir que nous avons eu des contacts avec l'HERS. Elle est assez d'accord pour considérer que l'UPEC

pourrait donner des éléments pertinents pour être dans le cadre d'une réflexion d'accroche d'engagement. Elle pourrait donc travailler avec l'HERS.

Cela va au-delà des classements classiques sur lesquels nous n'avons pas d'action réelle en dehors de ce qui est donné par les classements comme celui de Shanghai, dans lequel nous ne sommes pas si mal placés. Cela permettrait de donner des éléments qui n'apparaissent pas aujourd'hui dans l'HERS. C'est quelque chose qui est aussi intéressant. Une université peut aussi dire qu'elle a des indicateurs à proposer. Ils peuvent aussi se décliner à une échelle nationale. C'est l'idée du PIA 4. Le document que vous avez est très sommaire. C'est en train de se construire. Nous n'avons pas de choses encore très construites. Il y a déjà beaucoup d'éléments écrits. Nous sommes plutôt aujourd'hui sur la façon de passer d'un projet d'établissement à quelque chose qui intègre réellement l'engagement dans toutes les missions de l'université.

Nous étions aussi sur l'engagement l'année dernière. Je vous rappelle que nous devions faire un séminaire. Tout cela est tombé à l'eau pour des raisons évidentes. Nous avons beaucoup d'écrits sur ce qui avait été fait par les uns et les autres. Vous retrouverez ces éléments déclinés dans le projet que nous aurons l'occasion de discuter ensemble. Sur les autres projets PIA 4, nous aurons à la rentrée deux autres projets qui vont arriver. Nous aurons un projet sur la diversité des ressources des établissements autour de l'accroche européenne et de la formation continue. Nous n'avons aucune idée aujourd'hui de la déclinaison de ce projet. Un troisième projet ressemblera au pilote de formation que nous avons déposé. Il était porté par Denis ALAMARGOT. Nous avons quelques éléments. L'appel d'offre ressemblera peu ou prou à cela. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Je parlais des démonstrateurs d'enseignement. Sur cette approche de volet d'excellence, Simon GILBERT peut aussi donner un petit tour d'information.

1.3.2. PIA 4 : projet de réponses au volet ExcellencES : UPEC université engagée

M. GILBERT – Bonjour à tous. Je vais donner quelques éléments très généraux pour resituer la philosophie de la candidature. Il est attendu de cet appel à projets que les établissements renforcent leur signature à partir d'une trajectoire à moyen terme. Il n'est pas question que ce soit sur cinq ans, mais plutôt dix ans minimum.

L'idée de l'appel à projets écrite de manière explicite en son sein est que les établissements soient invités à identifier des éléments de trajectoire qui contiennent des effets transformants. Ce sont les termes de l'appel à projets. En contrepartie de cela, l'État se propose de financer des dispositifs que nous aurons identifiés pour suivre cette trajectoire. Le mot « transformant » peut inquiéter ou susciter des interrogations. Il faut comprendre que l'État fait aussi de la communication à ce titre. Il nous invite à être inventifs, essayer de sauter un pas qualitatif et de nous financer des objets qui méritent véritablement de l'être. Il ne s'agit pas d'être mieux que ce que nous faisons déjà. Il faut avoir quelque chose d'innovant. Par rapport à notre situation d'établissement, nous voyons bien que nous avons une série de contraintes qui pèsent sur nous. Nous avons une importante population étudiante. Nous avons un nombre d'enseignants-chercheurs qui est restreint. Cela signifie que nous devons aussi composer avec ces éléments. Quelle est notre marge de manœuvre dans le cadre de cet appel à projets ?

Nous ne pourrions jamais être une université de recherche intensive. Ce n'est d'ailleurs pas notre projet. Il faudrait que nous ayons cinq fois plus d'enseignants-chercheurs et deux fois moins d'étudiants. Ce n'est pas du tout le cas. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas être un collège universitaire. Autrement dit, que pouvons-nous faire ? Quel peut être notre projet avec nos forces actuelles ? Elles pourraient connaître des variations, mais pas des variations très substantielles. Lorsque nous analysons notre

positionnement et la géographie de l'UPEC et son territoire, le profil de sa population estudiantine, la nature de nos recherches déjà axées sur le fondamental et la recherche-action, lorsque nous regardons le tissu des relations que nous avons déjà tissées et développées avec les partenaires multiples, nous voyons que l'université engagée correspond véritablement à une philosophie qui est dans l'ADN de l'UPEC.

La question pour nous est de savoir comment mieux faire et comment progresser. Par rapport à cette philosophie d'université engagée, nous voyons que nous pratiquons déjà toute une série de dispositifs, mais ils pourraient être largement améliorés. Ils nous permettraient de nous interroger sur la société, sur nos liens avec les partenaires, d'être dans une conception de nos rapports à la formation, à la recherche et à l'insertion professionnelle d'une façon qui serait beaucoup plus multidirectionnelle, inclusive et en réseau. Nous pourrions y gagner et en même temps faire en sorte que nos partenaires y gagnent aussi.

En toile de fond de ce projet, il y a aussi l'espoir qu'émerge un nouveau modèle d'université en France, qui correspondrait à cette philosophie que je viens de dessiner. Cela conduirait l'État à considérer que notre plus-value étant considérable, il peut y avoir de bonnes raisons d'augmenter les financements sur des universités comme la nôtre, au lieu de concentrer l'entièreté ou une très grande partie des financements sur quelques universités de renommée mondiale et de très grande dimension au détriment de modèles d'université comme la nôtre. Ce projet est ambitieux. Il est réaliste. Je pense qu'il est vraiment dans la philosophie de l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Simon. Je ne vous ai pas présenté le diaporama parce que ce serait un peu fastidieux. Vous l'avez ici. Vous avez des groupes de travail. C'est en construction à ce stade de l'histoire. Je voudrais vous informer que les groupes se passent bien. C'est très dynamique. De nombreuses idées qui n'étaient pas attendues initialement remontent. Le document s'enrichit. Il sera même très riche au final. Nous

aurons de nombreux éléments qui seront même des éléments que nous ne retrouverons pas dans le projet. Il doit faire 25 pages à la fin. C'est un exercice de synthèse. Vous connaissez cela. C'était le premier point.

M. BERNARDINO – Il y a une question de Joëlle FAURE sur la méthode.

M. LE PRÉSIDENT– Nous pouvons poser les questions.

M. BERNARDINO – M. PELLET souhaite prendre la parole.

M. PELLET – Ma question porte aussi sur la méthode. Compte tenu de nos échanges assez vifs de l'année dernière, je me réjouis que le CA soit informé dès maintenant du processus mis en place pour répondre aux appels à projets et de la façon dont les projets s'esquissent. Je tiens à vous remercier sur ce point. Pour le fonctionnement démocratique de l'université, c'est quand même préférable. Je me réjouis aussi de ce que vous avez annoncé, M. DUBOIS-RANDÉ. Il y aura donc une autre information du CA avant dépôt du dossier.

Je ne sais pas si ma question touchant à la méthode a un rapport avec ce que Joëlle voulait dire. Elle porte sur les groupes de travail. Quand on regarde la composition des groupes de travail, il s'agit essentiellement de l'exécutif avec quelques personnes supplémentaires qui travaillent sur les projets. Il y a d'abord une question. Comment voyez-vous le lien entre ces groupes de travail et les instances élues ? Si je peux préciser ma question, dans un souci de respect de représentants élus des conseils, je trouverais normal qu'un groupe de travail soit une émanation des instances élues, c'est-à-dire de la commission recherche ou de la CFVU. Je ne m'exprime pas seulement en mon nom personnel. Or dans ce cas précis, nous avons l'impression d'avoir un groupe de travail *ad hoc*. Pourquoi ces groupes de travail ne sont-ils pas d'abord une émanation des conseils centraux ? Cela n'empêcherait pas que les mêmes personnes s'y retrouvent, mais avec aussi des membres élus des commissions concernées. Je pense en particulier à la commission recherche, puisque ce sont des

projets de recherche. Quand cela touche à la formation, il pourrait y avoir des membres de la CFVU. Ma question est de savoir comment se sont constitués ces groupes de travail. Pourquoi ne pas être parti des commissions et des instances élues ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, cela ne fonctionne pas comme cela. Nous pourrions dans ce cas mettre des composantes. Le projet de PIA 4 est construit par l'établissement avec un certain nombre de groupes de travail, essentiellement donnés par des personnes dont nous attendons un retour. Elles sont très largement en représentation. Il ne s'agit pas d'avoir des élus. Ce n'est pas du tout l'objet d'un PIA 4. Par contre, une discussion globale de ce PIA en congrès sera possible. L'ensemble des élus seront présents, mais cela concerne aussi des non-élus parce que c'est un projet d'établissement. Mme FAURE, vous souhaitiez intervenir ?

Mme FAURE – Bonjour. Comment cela s'articule avec la mission des assesseurs que nous avons à l'UPEC ? Nous avons de nombreux assesseurs qui sont sur cette thématique sur l'engagement. Il m'a semblé cela en participant au premier groupe de travail. Je voulais juste savoir comment nous les mobilisons aussi sur ces dossiers. Je trouve qu'ils ont toute leur place dans le projet d'université engagée. C'était ma question.

J'étais aussi d'accord avec mon collègue de la FSU. Les élus qui sont dans les Conseils sont mobilisés. Nous sommes sur la thématique de l'université engagée. Concernant les élus, s'ils sont personnels ou étudiants, c'est aussi de l'engagement dans les Conseils.

M. LE PRÉSIDENT – Pour répondre à votre question, les assesseurs et les chargés de mission sont là. À ma connaissance, ils y sont tous. Toute l'équipe est mobilisée. C'est vraiment un projet d'équipe politique, au-delà des propositions à la communauté. Il ne s'agit pas d'un problème de CT ou de CA. Je pense que c'est une construction dans

un temps très bref. À ce stade, nous choisissons des personnes pour lesquelles nous pensons qu'elles vont amener quelque chose dans un temps très restreint. Il faut écrire énormément. C'est un timing. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet d'établissement.

Il s'agit de partir d'un projet d'établissement très largement écrit par l'équipe politique et pas par les Conseils. Ce projet d'établissement se décline maintenant de façon ANR. Cela nécessite de nombreuses réunions qui mobilisent très largement les assesseurs et les VP. Ils sont tous mobilisés. C'est une construction à partir du projet d'établissement et de sa déclinaison d'identité. Vous retrouverez de nombreux éléments du projet d'établissement dans cela. Je vous propose un congrès de discussion autour des éléments. En ce qui concerne la construction en elle-même, ce n'est pas une construction de liste, de syndicat ou de représentants des organisations professionnelles. Ce n'est pas l'objet. Il y aura ensuite un objet de discussion globale, mais nous retrouverons le sens de l'engagement de la recherche, l'engagement de la formation autour de formation initiale et continue ainsi que l'engagement des étudiants. Les groupes représentent une centaine de personnes mobilisées sur ces éléments. Ils représentent très largement la communauté.

M. BERNARDINO – M. PELLET, avez-vous une autre question ?

M. PELLET – J'ai une demande de précision parce que je pense que vous vous méprenez sur le sens de ma question, M. DUBOIS-RANDÉ. Ma question ne consistait pas à dire qu'il faudrait qu'il n'y ait que des élus dans ce groupe de travail. Ce n'était pas du tout le sens de ma question. Il est évidemment nécessaire que des personnes de l'exécutif qui ne sont pas élues en fassent partie, comme des gens liés à un projet en particulier. Étant actifs, ils doivent en faire partie. Ce groupe de travail va opérer des choix. Il en a d'ailleurs déjà opéré. Par exemple, il y a déjà eu des avis rendus sur des pré-projets qui ont été sollicités. La question est de savoir qui rend ses avis. Un

GT qui partirait de la commission recherche ou de la CFVU n'est pas exclusivement limité aux gens de la commission recherche, mais il donnerait un regard un peu plus large et il permettrait de rendre des avis un peu plus partagés. Il ne faudrait pas que la CR n'intervienne qu'en fin de parcours pour valider des choix qui auront déjà tous été faits en amont. C'était ma question.

M. LE PRÉSIDENT– Il ne s'agit pas d'un vote de CR. Il s'agit de la construction d'un PIA avec des programmes prioritaires sur l'engagement de la recherche. Qu'est-ce que cela signifie ? Il s'agit de savoir comment cette recherche qui est aujourd'hui réalisée dans des laboratoires avec une recherche fondamentale peut à un moment impacter sur le citoyen. Il y a des interactions avec la recherche. Vous avez entendu parler de sciences pour la société. Tous ces éléments peuvent être déclinés. Ils seront présentés dans les différentes commissions. Pour le moment, les GT sont un peu en silo. L'idée est de faire remonter des idées. Ces idées seront remises dans une forme qui permettra ensuite d'asseoir quelques trajectoires. Il y a aussi des impacts des indicateurs intérieurs. Je vous ai parlé du HERS qui attend maintenant un certain nombre d'indicateurs. Il y aura ensuite des présentations de ce projet en CR, en CFVU ou en CAC, mais pour le moment rien n'est arbitré ni construit. Nous sommes au stade de remontée des idées.

M. BERNARDINO – Marie-Albane.

Mme de SUREMAIN – Je vous remercie. Je me réjouis du fait que les projets de PIA sont présentés et discutés dans les Conseils. Cela me paraît essentiel pour des raisons de cohérence et de légitimité démocratique. Les enjeux sont de toucher et de pouvoir nous appuyer sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire. Je vais ici rejoindre des remarques formulées sur les GT. Il y a une ancienne expérience des GT à l'UPEC. Dans ces GT, il est tout à fait bienvenu qu'il y ait des personnalités qui soient là pour des raisons ex qualité, ou pour leur expertise dans tel ou tel

domaine. C'est tout à fait essentiel, mais pour assurer l'articulation avec l'ensemble de la communauté universitaire, c'est toujours très positif quand les GT ont une composition un peu plus ouverte.

Il ne s'agit pas de les remplir uniquement d'élus ou de représentants des composantes. L'hétérogénéité des GT et la variété de leur composition est un élément essentiel et un levier important pour l'adhésion d'une communauté à un projet. Je dirais que le projet d'établissement qui a été présenté précédemment en congrès s'est appuyé sur ce travail. C'était des projets qui étaient travaillés en équipe politique, mais si vous vous souvenez, des GT avaient été préparatoires et préalables. Ils étaient tout à fait ouverts. Ce sont des éléments de méthode, mais cela peut facilement être amendé. L'enjeu n'est pas dans le contrôle ou la prise de contrôle par des listes ou des syndicats. Il s'agit davantage de travailler sur les accroches avec la communauté.

J'aurais une remarque, puisque les diapositives du document donné ne seront pas présentées. J'apprécie beaucoup que le PIA soit à l'ordre du jour. Je le répète. Nous aurions aimé avoir des documents de natures différentes, peut-être plus stratégiques, avec des éléments et des mots-clés. Sans entrer dans le détail des diapositives, j'aurais une question sur l'ancrage territorial. C'est la diapositive n°18.

J'adhère totalement au fait que l'université soit engagée et se positionne sur cette thématique de l'université engagée. Il me semble néanmoins que cette dimension de l'engagement se joue au niveau local, sur le bassin et les partenaires territoriaux, mais elle a un impact important au niveau national et même international. Je pense qu'il est important de le dire et de le montrer dans la présentation. Vous pourrez revoir cette diapositive qui est sûrement un document de travail. Cette dimension engagée ne joue pas seulement dans toute la partie gauche du tableau, sur les éléments locaux. Elle peut aussi jouer au niveau national et international.

Ce que vous dites sur l'intérêt de l'HERS pour que l'UPEC soit une sorte de laboratoire pour élaborer de nouveaux critères pour apprécier l'activité d'une université et son originalité, ce sont typiquement des leviers pour vraiment avoir un impact national et international de ce « modèle » d'université mêlant formation et recherche ainsi qu'une grande ambition. Je vois que Simon GILBERT écrit dans le fil de discussion que c'est bien ainsi que c'est envisagé. Je n'en doute pas, mais je pense qu'il est important de bien souligner cet aspect dans les documents qui circulent et qui vont circuler. La portée est locale, mais aussi nationale et internationale. Je pense que c'est important de bien mettre ces éléments en valeur et de les partager avec la communauté qui n'est pas forcément très au courant de tous ces éléments de réflexion. Je pense que c'est important pour que le projet réussisse. C'est un projet essentiel pour l'UPEC. Pour qu'il réussisse, je pense qu'il est bien important de travailler l'accroche avec la communauté sur toutes ces thématiques très porteuses.

M. LE PRÉSIDENT– C'est ce que j'ai dit au départ. Si je suis allé discuter avec l'HERS, c'est précisément dans cette approche. Sur le plan international, je crois que j'avais exprimé des choses. De toute façon, vous connaissez cette déclinaison du territoire monde, avec la diversité, les flux migratoires et les inégalités. Tous ces éléments ont été très largement discutés. Je souscris totalement à ce que vous dites, Marie-Albane. C'est le cœur même du projet. C'est bien cette accroche d'interaction avec le « territoire ». Le territoire est évidemment une définition.

C'est vraiment la construction et c'est aussi un modèle qui se déclinerait au niveau national. Il n'y a pas cette thématique de l'engagement au niveau national. Tout le monde dit que c'est de l'engagement, parce que c'est une conclusion avec la responsabilité sociale des universités. C'est un élément décliné de la RSE. Je ne vais pas décliner ici tous ces éléments, mais nous avons eu l'occasion d'en discuter. L'engagement est vraiment autre chose que la responsabilité sociale des universités. Cela va bien au-delà. Je vous rappelle que la *deadline* initiale était fixée au 20 mai.

Il a fallu se retourner très rapidement. Nous avons eu un sursis jusqu'au 10 juin, mais le calendrier est globalement le même.

Nous aurons des relations avec un certain nombre de collègues internationaux qui sont sur ces notions d'engagement. Vous savez qu'il y a aujourd'hui des communautés et un réseau d'engagement universitaire. C'est beaucoup plus fort dans d'autres pays. C'est aussi le cas au Canada et pas seulement en Europe, avec des collègues plus avancés dans cette déclinaison. Nous avons des contacts sur ce sujet. Ils seront probablement dans le *board* international de ce projet. Nous avons aussi cette dimension internationale très présente et j'espère que nous pourrions décliner à nouveau cela dans une approche d'alliance. C'est même en préparation puisque les collègues internationaux que nous allons contacter sont peut-être des personnes qui seront dans cette alliance. C'est la même histoire et le même projet politique qui se déroulent. Je pense que c'est globalement une déclinaison du projet d'établissement. Nous retrouverons les éléments écrits en anglais pour un certain nombre d'entre eux.

Les tableaux sont pour information. Si vous avez une lecture de ce document, c'est un document de travail. C'était pour donner des exemples. Il ne faut pas prendre ce document comme un document de travail formel. Nous avons beaucoup avancé par rapport à cela. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Tous les PIA ne seront pas déclinés en CA. Beaucoup de PIA se passent maintenant dans les organismes, au CNRS, à l'INSERM, voire à l'AP-HP et bien au-delà de l'université. Il s'agit ici d'un projet d'établissement. C'est pour cela qu'il est intéressant de le présenter. D'autres concerneront des vecteurs d'accélération qui porteront plutôt sur des disciplines. Je ne pense pas que les piles à hydrogène passent en CA. Tout ne sera pas en CA sur ce PIA.

M. BERNARDINO – Il y a aussi un élément calendaire. Les PIA qui sortent ont souvent des délais qui ne permettent peut-être pas de passer en CA avant les dépôts.

M. LE PRÉSIDENT– Par contre pour le volet ExcellencES, nous verrons que c'est la même chose pour la partie institutionnelle, la partie ressource et la partie pôle pilote de formation qui impacte aussi la même déclinaison de l'université engagée.

Nous retrouverons les éléments d'inégalité, notamment dans le pôle pilote. Tout cela sera présenté parce que ce sont des éléments qui touchent l'ensemble de la communauté.

Je vous parlerais aussi très rapidement d'une autre chose, parce que nous avons eu un sursis. Il faut voir comment cela se bouscule aujourd'hui. Nous avons un AMI, un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ANR sur les démonstrateurs d'enseignement supérieur dans le volet « Enseignement et Numérique ».

C'est un projet que personne n'avait vu venir. C'est un projet qui se veut être un démonstrateur national autour de la thématique post Covid sur l'enseignement et le numérique. Nous avons vu cela arriver. Compte tenu de ce qui avait été fait par l'équipe du CIDP sur la période que nous avons vécu, nous avons pensé qu'il y avait peut-être ici quelque chose à construire qui soit différent de l'hybridation.

Nous vivons l'hybridation. Ce n'est donc pas cela qui sera la démonstration de l'échelon national. Par contre, ce projet AMI est un peu particulier. Il y a beaucoup de *high tech* et des éléments très techniques et technologiques qui peuvent donner des éléments supplémentaires à l'enseignement numérique. En réflexion avec le CIDP et nos collègues, nous sommes partis sur une expression venant davantage de l'INSPÉ qu'une expression comprise par d'autres. Il est question d'approcher le geste professionnel. C'est au-delà d'un geste individuel. Il s'agit aussi d'un travail pour savoir comment nous plaçons la construction à travers des objets numériques qui peuvent être des techniques immersives. Ce sont des techniques qui sont aujourd'hui utilisées pour travailler en groupe et affiner un geste professionnel.

Nous pourrions citer de nombreuses choses, y compris des TP numériques en préparation de TP réels. Par exemple, si vous disséquez une souris, il vaudrait mieux le faire en simulation avant de le faire réellement. Cela peut permettre de préparer un certain nombre de choses. Des techniques pédagogiques sont là et elles sont partagées par un certain nombre de personnes sur ces objets. La date butoir était le 20 avril. Nous étions très courts. Par contre, nous avons un sursis jusqu'au 4 mai. C'est pour cela que je ne vous ai pas mis de documents. Pour le moment, nous n'avons pas de documents comestibles. C'est vraiment en voie d'écriture. Les personnes en charge sont sur le dossier qui nécessite aussi une approche partenaire sur des éléments de contexte.

C'est un projet affiché à 10 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Cela intègre bac -3 et bac +3. Nous ne sommes pas seulement dans une réflexion étudiante. Il est aussi question de savoir comment des lycéens peuvent arriver à l'université dans une approche de compréhension de certaines disciplines, au-delà du métier. Tous ces éléments sont en train d'être construits. Il faut aussi « capitaliser » sur des PIA existants. Je pense aux campus des métiers, puisque nous avons deux campus labellisés. Ce sont des campus qui permettent justement d'accrocher des sujets bac -3 et bac +3. Ce sont aussi des approches nationales. Il y a d'autres points, notamment des projets INSPÉ. Pour le moment, je n'ai pas la lecture de tout l'ensemble. C'est un projet qui va s'écrire dans les dix prochains jours. Nous vous le soumettrons le 4 mai. Il s'agit de toute façon de choses positives par rapport à ce qui existe. Dès l'instant où nous aurons le document, nous vous le dirons. Tout va tomber de cette façon pendant toute l'année 2021. Des avis arriveront et nous serons dans cette dynamique qu'il ne faut pas rater. Aujourd'hui, l'UPEC a besoin de se sortir de l'ordinaire et d'afficher une originalité sur tous les domaines, sur la recherche fondamentale. Je crois que vous l'avez compris.

Des PIA très forts vont toucher des collègues qui sont déjà au taquet. Ils ne passeront d'ailleurs probablement pas par l'UPEC, mais par les organismes. Il faut ici être en vigilance. Nous le sommes. Comme vous l'avez compris, nous travaillons d'arrache-pied. Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade sur les PIA. Quelqu'un souhaite peut-être intervenir ?

M. BERNARDINO – M. PELLET souhaitait intervenir sur les graduate programs. Il avait visiblement une question.

M. PELLET – J'avais une question sur ce point, mais M. DUBOIS-RANDÉ a répondu. Le point d'ordre du jour annonce une information sur ce volet « Enseignement et numérique ». Dans l'intervention de M. DUBOIS-RANDÉ, j'ai bien compris que l'information est dans le fait de dire qu'il y a en ce moment un travail sur ce volet « Enseignement et numérique ». Disons que c'est une information minimaliste compte tenu du contexte. J'allais en demander davantage, mais j'ai compris qu'il n'y avait pas grand-chose de plus.

L'autre partie porte sur les graduate programs. Dans le cadre de ce PIA Excellence, un appel à projets en interne a été lancé sur des graduate programs. J'aimerais avoir des précisions sur ce qu'est un graduate program. Qu'est-ce que cela implique ? Il est question d'intégration des niveaux masters et doctorats. Il est question de relations inter-composantes. Cela fait beaucoup penser aux EUR, mais ce ne sont pas des EUR. Quelle est la finalité ? Normalement, le terme de graduate program vient de pratiques d'entreprises, et notamment d'intégration de jeunes diplômés dans l'entreprise.

M. LE PRÉSIDENT– Excusez-moi de vous interrompre, M. PELLET. La demande de graduate programs n'a rien à voir avec le PIA. Ce sont des éléments qui ont été discutés en CAC.

M. PELLET – Les appels à graduate programs n'étaient pas en rapport avec le PIA ?

M. LE PRÉSIDENT– Non. Nous n'avons d'ailleurs pas encore le PIA. Ce sont des éléments qui viennent de propositions de l'équipe politique sur l'attractivité, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

M. PELLET – D'accord. Je croyais que c'était impliqué par le PIA. Nous en reparlerons donc quand ce sera présenté.

M. LE PRÉSIDENT– Nous l'avons abordé en CAC. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il y a une réponse et un engouement des collègues autour de ce travail mené sur les doctorats. Un certain nombre d'articulations de graduate programs sont peut-être sorties des collègues. Il y a des choses super. Nous aurons l'occasion de faire un point d'information sur ce sujet.

M. BERNARDINO – Pour votre information, M. PELLET, il y a eu une discussion et un débat du CAC sur ces graduate programs. Un document a été mis sur le SharePoint. Vos camarades élus peuvent éventuellement vous le transmettre.

M. PELLET – Je l'ai vu. C'est pour cela que j'en parle.

M. BERNARDINO – La réponse à vos questions se trouve dans ce document, y compris les premiers projets qui nous sont remontés. Ils montrent clairement que les collègues veulent travailler ensemble et décroisonner. Cela se fait déjà par ailleurs, mais c'est ici concrétisé au travers de ces projets. Les informations sont disponibles.

M. LE PRÉSIDENT– Là où vous avez raison, M. PELLET, c'est par exemple sur « transformations sociales et environnementales », le projet porté par Patrick SAVIDAN. Il a été l'objet d'un dépôt d'EUR qui n'a pas abouti pour différentes raisons. Ce n'est pas de son fait, mais davantage de celui de nos camarades de Marne. Cela a été très difficile. Ils ont dû revoir leur copie plusieurs fois. Nous pouvons imaginer qu'autour d'une bannière de ce PIA volet ExcellencES « transformations sociales et environnementales, université engagée », nous puissions articuler cette proposition.

Il faut ensuite savoir comment elle s'intègre et que nous puissions dynamiser cette approche autour de la transition sociale et environnementale.

M. BERNARDINO – Mme de SUREMAIN.

Mme de SUREMAIN – J'en profite pour le PV, je relève la réponse de Simon GILBERT qui dit que dans le cadre de la candidature au PIA 4 volet ExcellencES, nous pouvons intégrer des graduate programs. C'était effectivement dans le diaporama que vous avez diffusé. J'aurais une remarque sur l'autre projet PIA démo ES.

D'après ce que j'ai cru comprendre, le projet pourrait s'appeler « Progest ». Je voudrais me féliciter de ce projet. Cela répond à une question que j'avais essayé de poser à l'automne. Que fait l'UPEC ? Comment se positionne-t-elle sur les transformations profondes que nous sommes en train de connaître ? Je ne parle pas seulement de l'UPEC. La crise sanitaire a accéléré un certain nombre de choses. Cela implique de se questionner sur l'articulation entre l'enseignement supérieur aujourd'hui dans ses nombreuses dimensions, et le numérique. Je me réjouis qu'il y ait une forme de réponse qui apparaisse maintenant sur ces questions de fond. Nous allons les retrouver dans les années à venir.

Je comprends que ce soit quelque chose qui soit en cours d'élaboration et que les délais sont très serrés. J'aurais peut-être des questions de précision sur le projet, mais de façon très large. Vous allez me dire que c'est évident, mais ma première question porte sur la transversalité du projet, et le fait que cela puisse impliquer différentes composantes et champs disciplinaires.

J'ai ensuite des questions de périmètre. Dans quelle mesure cela impliquerait des formations, de la recherche, des étudiants, des enseignants et du personnel administratif ? Sans donner de réponses très précises à ce stade, pourrions-nous avoir quelques indications sur l'objectif et le périmètre ?

M. LE PRÉSIDENT– Je pense que vous avez un peu fait les questions et les réponses, puisque c'est un projet transversal. Nous n'allons pas détailler ici le terme de « geste professionnel ». C'est un terme que Marie-Albane pourra davantage exprimer que moi. Cela a été discuté. En tant que médecin, je sais ce qu'est un geste professionnel, mais le sens du geste professionnel n'est pas ici. Il ne s'agit pas seulement de l'action individuelle. C'est aussi une façon de travailler en collectif avec de nombreuses approches. C'est aujourd'hui pris par le numérique. Je parlais tout à l'heure de TP en mode virtuel, en préparation de TP en approche présentielle. C'est aussi intéressant, comme la chimie par exemple. Nous pouvons les préparer.

Il y a toute une formation de l'enseignant et de l'étudiant. Il y a aussi très fortement du tutorat. Il y a la formation des formateurs. Tous ces éléments sont là. Cela peut aussi être transversal sur la formation. Je prendrai peut-être des mots qui ne sont pas dans le contexte, sur la formation de pratiques professionnelles. Ce n'est pas le bon mot, mais cela peut se retrouver aussi sur des approches au niveau administratif. Cela va aussi impacter d'une certaine manière des approches opérationnelles de la DSI.

Pour le moment et fort heureusement, nous avons eu ce sursis pour le 4 mai. D'abord, pour des annexes du document, beaucoup de choses ne sont pas sorties, ou alors elles sortiront prochainement. Nous sommes vraiment dans quelque chose d'un peu bizarre. Je vous remercie Marie-Albane. Je pense que ce projet qui pourrait s'appeler « Progest » permet des éléments très transversaux. C'est aussi quelque chose de dynamique, à partir d'outils performants et d'interactions avec des sociétés de *high tech*. Je pense qu'il y a aussi un élément d'impact sur l'étudiant qui doit être intégré. Cela a d'ailleurs été soulevé très justement par François DUFLOT dans une réunion que nous avons eue hier.

Nous pouvons évidemment dire que le handicap peut bénéficier de ces outils de réalité virtuelle. Il faut aussi voir l'impact que cela a. Il y a des accroches sciences

humaines et sociales de ces impacts de cette nouvelle technologie qui doivent être intégrés à ce projet. Ensuite, cela fait douze pages. Vous avez compris que c'est au grand galop pour des équipes qui sont déjà soumises à rude épreuve depuis la pandémie. Je parle de la CDP et en particulier de Magalie. Nous ne pouvons pas non plus leur demander l'impossible. C'est pour cela qu'il n'y a pas aujourd'hui de document raisonnable de discussion. Nous les laissons travailler. C'est un peu le message. Il y a derrière une réelle volonté d'être transversal. Vous avez bien compris que c'était quelque chose d'original pour l'UPEC. Cela nous permet de sortir de cette espèce de leitmotiv et de capsules, même si c'est important. Nous sortons de là. Nous allons sur autre chose. Je pense qu'il est original de le faire et je remercie beaucoup les équipes qui sont vraiment soumises à rude épreuve.

Mme de SUREMAIN – Entendu. Merci. Cela me paraît être un projet très porteur et avec un potentiel très important, même si les délais sont très contraints.

M. BERNARDINO – Nous vous présenterons le projet au prochain CA du 4 juin. Il a été décalé pour des raisons RH de comité de sélection. Nous voulions l'évoquer aujourd'hui pour que vous sachiez que c'est en cours de traitement par les collègues. Ce sera déposé le 4 mai puisque cela a été repoussé. Ce sera mis en information au prochain CA. S'il n'y a pas de nouvelles questions, je vous propose d'avancer sur l'ordre du jour du CA, avec l'approbation des remises gracieuses d'admission de valeurs. Je pense que Gilles MOITON doit être présent.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation des propositions de remise gracieuse et d'admission en non-valeur

M. MOITON – Bonjour à toutes et à tous. C'est un petit sujet par rapport à celui dont vous venez de débattre. Pour l'instant, seul le Conseil d'administration est compétent

pour se prononcer. Je crois que Mme HMAMOU doit normalement présenter les deux tableaux.

Mme HMAMOU – Oui, j’ai le document.

M. MOITON – D’accord. Je vais d’abord faire deux petits rappels pour expliquer ce que sont une admission en non-valeur et une remise gracieuse. Dans une admission en non-valeur, nous actons l’impossibilité de recouvrer une créance malgré les relances et poursuites engagées par l’agence comptable du débiteur. Une remise gracieuse est un peu différente, puisque c’est la demande du débiteur pour annuler sa dette. Nous nous prononçons ici en fonction de ses conditions de ressources.

Lorsqu’il y a une admission en non-valeur, nous allons sortir la créance de l’actif de l’université, mais le débiteur reste toujours redevable de cette somme, pour le cas où il reviendrait à meilleure fortune, selon l’expression juridique consacrée. Tandis que dans la remise gracieuse, nous allons acter de la sortie définitive de la créance de notre actif. Je ne sais pas si c’est très lisible pour vous ici.

Pour les nouveaux élus, je précise que les dossiers sont présentés de façon anonyme. Nous ne pouvons pas faire voter le CA en précisant les noms des débiteurs qui nous doivent ces sommes. Dans le premier cas, c’est vraiment petit, comme vous pouvez le voir. Je vous présente les deux demandes d’admission en non-valeur que nous avons. Dans le premier cas, nous avons engagé des poursuites contre une personne qui est partie à l’étranger aux Émirats arabes unis. Dubaï est indiquée sur ce document. La personne a un trop-perçu sur salaire. Elle a contesté cette somme. La DRH lui a répondu que sa contestation était rejetée, puisqu’elle devait bien reverser ces sommes. Nous avons fait des recherches sur le fichier des comptes bancaires et auprès de la direction générale des Finances publiques pour avoir des informations sur ses ressources. Nous n’avons pas eu de réponse. Nous avons engagé des poursuites pour avoir des saisies à tiers détenteur. Nous n’avons pas eu de réponse

de la banque ou une réponse négative. Comme je l'indiquais, la personne est maintenant à l'étranger. Comme cette créance est très faible par rapport à un seuil de poursuites à l'étranger fixé dans la convention signée entre le Président et l'agent comptable, nous sommes obligés de présenter cela en non-valeur.

Dans le deuxième cas, c'est un peu différent. Nous avons engagé des poursuites et un état exécutoire. Nous avons fait des recherches auprès de la DGFIP pour avoir des informations. Ils nous ont répondu qu'ils n'avaient aucune information à nous donner. La somme étant très faible, nous ne pouvons pas engager de poursuites dans ce cas. Ces deux admissions en non-valeur vous sont présentées pour vote. Je ne sais pas si nous allons présenter tout de suite les remises gracieuses ou si vous devez déjà voter pour des admissions en non-valeur. Je ne sais pas ce que vous préférez.

M. BERNARDINO – Je propose que vous le présentiez et que nous propositions un vote global. Ce sera plus simple.

M. MOITON – Mme HMAMOU, pouvez-vous passer la diapositive suivante ? Ici, c'est différent. Il s'agit vraiment d'une démarche du débiteur qui demande que l'on ne lui réclame plus ces sommes. Ce sont trois étudiants. Le premier était inscrit en DUT première année. Il s'est inscrit en parallèle dans une école d'architecture. Comme il a été pris dans cette école d'architecture, il a demandé à annuler son dossier d'inscription. Il était donc démissionnaire pédagogique. L'IUT de Créteil lui a envoyé le dossier, mais il ne l'a jamais renvoyé. Il est donc toujours redevable de cette somme. Pourquoi fait-il une démarche de demande de remise gracieuse ? En tant qu'étudiant, il n'a pas de revenus. Il vit chez ses parents. J'ai indiqué qu'il était attaché au foyer fiscal de ses parents. La dette n'est que de 112 euros. Au cas où vous prononciez un refus de remise gracieuse, cette somme est inférieure au seuil de poursuite défini par l'UPEC.

Dans le deuxième cas, nous avons un étudiant en master. Ce dossier remonte un peu plus loin. Il y a une demande de remise gracieuse. Comme je l'ai indiqué, il touchait le RSA et ce RSA lui a été retiré. Il a envoyé tous les justificatifs à la composante attestant de sa situation. Il est vraiment dans une situation financière difficile.

Il y a un troisième dossier ancien. Cela concerne des frais de scolarité de 2015–2016. Ils sont relativement anciens et un peu plus élevés. Nous avons envoyé des lettres de rappel, des dernières poursuites et des états exécutoires. Cela a même été transmis à l'huissier. Le recouvrement a été infructueux. Depuis, la personne a fait une démarche pour demander une remise gracieuse en fonction de ses revenus. Sa situation financière est difficile. Je vous demande de vous prononcer globalement pour les admissions en non-valeur et pour les remises gracieuses pour ces différentes personnes. Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Merci.

M. BERNARDINO – Avez-vous des questions particulières ? Les montants ne sont pas très élevés.

M. VALLÉE – Pour les trop-perçus et les demandes d'admission en non-valeur, avons-nous identifié pourquoi les agents ont trop perçu ? Des services n'ont-ils pas été réalisés ? C'est juste une question.

M. MOITON – Je ne me souviens plus exactement. Je sais que la DRH avait répondu à la personne et avait maintenu le montant de notre créance. C'était bien justifié. Ici, la DRH pourrait davantage vous répondre que l'agence comptable concernant le motif du trop-perçu. Je suis désolé, M. VALLÉE.

M. BERNARDINO – Je ne connais pas les cas particuliers, mais il y a plusieurs cas possibles. Ce sont effectivement parfois des collègues qui partent, comme les contractuels. Entre le moment où nous arrêtons le contrat et le moment où les fiches de paye sont éditées, nous avons parfois un mois de décalage. Nous avons parfois des gens qui partent avec un trop-perçu d'un mois de salaire. Nous le réclamons

ensuite pour qu'ils puissent le rembourser. Quand cela prend un peu trop de temps, nous nous retrouvons avec des impayés de ce type. Nous avons aussi parfois des collègues qui auraient dû être passés en mi-traitement pour des raisons de maladie quand ils n'ont pas forcément été malades. Il y a aussi souvent un mois de décalage ici. Nous nous retrouvons avec ce genre de dossiers qui trainent peut-être un peu trop à la RH avant de passer à l'agence comptable. La régularisation est parfois un peu compliquée et amène à ces cas.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que Mme HMAMOU fasse le point sur les changements de procuration et que nous lancions ensuite le vote.

Mme HMAMOU – Il n'y a pas de changement sur les procurations. Par contre, nous pouvons rappeler le nom des personnes qui ont des procurations. Cela pourra être plus clair, notamment pour les nouveaux élus.

M. BERNARDINO – Oui, cela évitera le vote en trop que nous avons eu tout à l'heure.

Mme HMAMOU – Les personnes qui ont des procurations sont M. DUBOIS-RANDÉ, M. THÉVENET, M. THAUVRON, Mme CADUSSEAU, Mme FAURE, M. PELLET et M. DELBÉ. Seules ces personnes ont des procurations. M. SENAYA, vous avez la main pour les membres présents.

M. SENAYA – Nous passons au premier tour de vote pour les membres titulaires présents. Nous avons une unanimité avec 20 oui. Nous allons maintenant faire un deuxième tour pour les personnes qui ont une première procuration. Nous avons encore une fois une unanimité. Nous passons aux personnes qui ont une deuxième procuration. Nous avons aussi une unanimité, mais encore une fois, deux personnes ont voté en trop.

L'approbation des propositions de remise gracieuse et d'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité.
--

2.2. Approbation du montant des bourses distribuées et des actions mises en place dans le cadre du financement ANR du projet EUR LIVE

M. BERNARDINO – D'accord. S'il y a une unanimité, nous n'allons pas revenir sur le vote. Merci M. MOITON. Nous allons avancer et passer à l'approbation du montant des bourses distribuées dans le cadre du projet EUR LIVE. Nous l'avions déjà fait pour l'EUR FRAPP. Nous le faisons aujourd'hui pour l'EUR LIVE. Je vous rappelle qu'il s'agit de financements venant de l'ANR. Ce qui a été proposé dans la note correspond à ce qui a été mis dans le dossier ANR, mais nous avons besoin d'un vote du CA pour que l'agent comptable puisse mettre en paiement ce qui avait été mis dans le dossier, pour lequel nous avons le financement de l'ANR. Je ne sais pas s'il y a des questions particulières par rapport au document qui a été mis à votre disposition. C'est un vote de manière formelle pour que l'agent comptable puisse mettre en paiement ce qui avait été mis dans le dossier de l'EUR LIVE. M. PELLET.

M. PELLET – Je ne l'ai pas vu dans la note, mais ce montant de 5,2 millions d'euros est-il entièrement couvert par le financement de l'EUR ou y a-t-il une part venant de l'UPEC ? Dans ce cas, quelle est-elle ?

M. BERNARDINO – Oui, il est entièrement couvert par l'ANR.

M. MOITON – Il s'agit du montant total de la subvention ANR.

M. BERNARDINO – C'est dans le cadre de l'ANR, avec ce descriptif. Le financement global a été accordé.

M. PELLET – D'accord. Ce sont en fait les modalités de distribution du financement une fois versé.

M. BERNARDINO – Ce sont les modalités qui étaient dans le dossier. Elles avaient donc déjà été proposées. Elles ont été validées par l'ANR et elles sont prises en charge. Il

s'agit simplement d'un vote formel du CA pour les réaliser. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Une personne est partie, cela a peut-être changé les procurations.

Mme HMAMOU – Non. M. SENAYA a la main pour lancer le vote. Nous avons 18 oui. Nous passons aux premières procurations. Nous avons sept oui. Nous passons aux deuxièmes procurations. Nous avons trois oui. Nous avons donc une unanimité.

L'approbation du montant des bourses distribuées et des actions mises en place dans le cadre du financement ANR du projet EUR LIVE est adoptée à l'unanimité.

2.3. Approbation de la mise à jour du catalogue de tarification de la formation continue

M. BERNARDINO – Merci. Nous passons au point suivant sur l'approbation de la mise à jour du catalogue de tarification de la formation continue sur la VAE. Il a été mis à notre disposition. Je donnerai une petite explication sur la méthode qui a un peu changé. Je vous rappelle que sur la formation continue, nous vous avons fait voter la dernière fois un cadrage avec des tarifs minimum et une possibilité pour la composante d'avoir un tarif au-dessus.

Nous avons demandé à chaque composante de remettre à jour ces tarifs et d'avoir des tarifs affichés. Ce sera un point qui sera dorénavant récurrent sur le CA, avec la mise à jour d'un catalogue. Il concerne pour l'instant la formation continue, mais il va s'élargir. Lorsqu'il y a des modifications, nous souhaitons que ce soit voté en CA. Sur cette approbation de mise à jour, la remontée de la composante AEI a été principalement ajoutée. Elle a été validée dans le Conseil de gestion. Elle a été ajoutée au catalogue. Nous enrichirons ainsi le catalogue avec l'ensemble des formations.

Il y aura aussi la possibilité de faire des modifications. Une des règles accordées est que le tarif FC ne soit pas inférieur au tarif validé par France compétences sur les NTEC. Une nouvelle mise à jour est sortie le 17 mars. Elle amènera certainement à revoir les tarifications puisque certains de nos diplômes ont été revus. À titre d'exemple, le master banques porté par la FSEG passe de 6 500 euros à 11 000 euros. Cela représente un gros écart. Il s'agira de remettre à jour ce catalogue pour éviter que nous fassions des votes par petits bouts. Nous vous donnerons à chaque fois le catalogue complet contenant l'ensemble des tarifications. Il sera ensuite amené à s'enrichir des DU. Nous souhaitons aussi que les DU soient affichés dans ce catalogue. Ce sera aussi certainement amené à évoluer vers d'autres tarifications. Il y aura par exemple des locations de salles dont nous cherchons toujours les documents. Cela permettra donc d'avoir des mises à jour régulières au fil de l'eau sans avoir systématiquement besoin d'en faire un point particulier. Ne soyez pas surpris. Ce catalogue est proposé ici. Il sera à chaque fois enrichi. Ce sera à chaque fois soumis au vote du CA pour que l'agent comptable puisse ensuite faire le nécessaire.

Je parlais ici de la tarification formation continue catalogue. S'il n'y a pas de question particulière, je vous présenterai la deuxième partie concernant la tarification. Mme FAURE.

Mme FAURE – J'ai une question. Je souhaiterais que soient jointes à ce catalogue et à cet affichage des informations claires et précises sur les modalités d'exonération.

M. BERNARDINO – Nous sommes d'accord. Ce tableau va évoluer.

Mme FAURE – Je m'abstiendrais parce qu'il y a un problème syndical ici. Au niveau de la CFDT, la formation est importante en période de crise, surtout en ce moment avec les plans qui sont mis en place pour faire cela sur reconversion professionnelle. Il est clair que certains couts de formation sont très élevés et constituent une barrière à la reconversion professionnelle. Il y a un débat en ce moment puisque les organisations

syndicales sont consultées sur ce sujet. Il me semble qu'il y a des choses à préciser, comme la position claire et précise de l'établissement sur les modalités d'affichage pour des possibilités de négociation ou d'exonération et les procédures. Cela ne peut pas être à la tête du client.

Je souhaite que si nous affichons sur le site internet, nous affichions en même temps les procédures d'exonération. Je ne parle pas de Pôle Emploi ni de l'employeur qui prend en charge. Cela me semble important en ce moment dans le plan de relance. Je vois le secteur du commerce et de l'hôtellerie qui auront beaucoup de situations de reconversions professionnelles. Pour le coût de la formation, il y a vraiment un problème d'engagement et de participation collective. Je pense aussi à l'université engagée, dans une crise post-Covid que nous allons vivre.

M. BERNARDINO – Ce sont des sujets totalement différents.

Mme FAURE – Non, ce ne sont pas des sujets différents. Je pense que nous sommes en CA et qu'il faut donner de la hauteur à ce type d'éléments d'affichage comptable. Nous ne sommes pas seulement en CA pour entrainer le dossier, mais aussi pour débattre sur le fond, des conséquences des tarifications des diplômes en formation continue qui vont toucher des personnes qui seront en difficultés professionnelles. Ce n'est donc pas hors sujet. Je pense que je suis élue à ce titre au CA. Je ne suis pas ici pour regarder s'il s'agit de 300 ou 400 euros supplémentaires. Ce n'est pas le sujet pour moi. Je fais totalement confiance aux collègues et à France compétences qui affiche ces tarifs. Je ne pense pas être hors sujet. Ce n'est pas comme cela que je conçois mon rôle d'élue. Je voulais le dire.

M. BERNARDINO – Le point à l'ordre du jour consiste bien à faire voter les tarifs de formation continue.

Mme FAURE – Oui, mais ils seront ensuite affichés. Ce n'est pas une démarche qualité.

M. BERNARDINO – C'est une obligation légale. Cela fait aussi partie d'une obligation de démarche qualité, mais au-delà de la démarche qualité, cela fait partie d'une obligation légale d'afficher les tarifs de la formation continue et de la formation apprentissage. À l'université, nous avons fait le choix sur l'apprentissage de nous caler sur les tarifs votés par France compétences. Nous aurions très bien pu faire un choix d'être sur des tarifs plus élevés et de demander le reste à payer aux entreprises. Cela n'a pas été le choix de l'université. Néanmoins, il y a une obligation réglementaire d'afficher les tarifs de formation continue. C'est aussi ce que nous faisons. Il s'agit d'un affichage du tarif. Cela ne présage pas de la politique d'exonération qui relève d'un autre sujet. Nous pourrions en discuter lors d'un groupe de travail ou faire voter des politiques d'exonérations dans un CA. Par contre, il ne s'agit pas non plus d'exonérer en mélangeant tous les sujets. Vous parlez d'un sujet de reconversion. Il y aura certainement des plans de financement dans ces cas de reconversion. Il faut que nous ayons un tarif affiché. Cela ne présage pas non plus des réponses à appels d'offres qui pourraient être faites par l'établissement sur ce type de question. Nous savons que la région Île-de-France devrait vraisemblablement lancer les appels d'offres en septembre pour la formation continue. Nous trouverons certainement ici ces plans de reconversion.

Nous savons aussi qu'il y a aussi des modes de financement par Pôle Emploi. Je reconnais que cela ne peut pas être fait à la tête du client. Cela doit faire partie d'une politique générale. Néanmoins, cela doit être pris au cas par cas parce que les modes de financement sont très différents. Aujourd'hui, il s'agit simplement d'avoir un affichage de la tarification de la formation continue. Le sujet n'est pas la politique de reconversion, même si j'entends bien ce sujet. Je suis d'accord avec vous, cela ne peut pas se faire au cas par cas à la tête du client. Nous sommes bien d'accord sur ce point.

M. VALLÉE – M. MAHAMAT demande la parole.

M. MAHAMAT – Il y avait M. Éric PELLET avant moi. Je ne sais pas s'il a toujours une question. Au début, je n'ai pas eu l'occasion de me présenter. Je m'appelle Adam Abdramane MAHAMAT. Je suis élu UNEF. Ma question est de savoir si les tarifs de la formation continue augmentent ou pas par rapport à l'année dernière. Si oui, pourquoi ?

M. BERNARDINO – Vous êtes un nouvel élu. La note de cadrage a été votée au dernier CA. Il s'agit de mettre en relation les tarifs de la formation continue avec le tarif apprentissage pour certaines formations. Nous avons des tarifs différents alors que nous avons souvent des étudiants en contrat de professionnalisation qui relèvent de la tarification FC, alors que d'autres sont en contrat d'apprentissage et relèvent de la tarification FA. Il s'agissait d'harmoniser les deux pour avoir un affichage identique. Il s'agit en effet de la même formation suivie dans les deux cas. Cela a donné parfois lieu à des hausses de la tarification continue, mais c'est simplement pour être en cohérence avec le tarif affiché sur la partie apprentissage.

Sinon, la note de cadrage indiquait simplement que le tarif retenu par l'établissement consistait à avoir un tarif minimum de 12 euros par heure, pour les formations ne relevant pas du scientifique, donc n'ayant pas de matériel particulier. Il est plutôt fixé à 14 euros minimum par heure pour ce qui relève de formations scientifiques nécessitant du matériel plus onéreux. Ai-je répondu à votre question ?

M. MAHAMAT – Oui.

M. BERNARDINO – Nous devons faire voter tous les ans. Ce qui vous est proposé aujourd'hui pour la VAE sera rajouté au catalogue la prochaine fois comme une ligne supplémentaire. Il s'agit d'un affichage. Les tarifs VAE sont votés tous les ans. Ils n'ont pas changé par rapport au cadrage de l'année dernière. Il n'y a pas de changement sur la tarification proposée. La seule demande qui a été faite par la DIFPRO est un usage qui était à l'UPEC. Cela relevait du bon sens, mais cela nécessitait

que cela soit clairement affiché. La tarification FC avait été votée avec différents postes. Nous avons de plus en plus de gens qui font la VAE. Ils ne demandent pas l'accompagnement méthodologique qui était proposé par l'UPEC, simplement parce qu'ils passent par un accompagnement extérieur. Cela passe souvent par des entreprises du type des Deux Rives. C'est souvent à la demande de l'employeur qu'ils prennent un cabinet autre que l'accompagnement proposé par l'UPEC.

Dans ces cas, nous proposons le tarif sans l'accompagnement. C'est-à-dire le tarif qui correspond au jury et à la recevabilité. C'est-à-dire la somme des deux, 500 euros. Ce n'était pas clairement affiché jusqu'à maintenant. C'était l'usage pratiqué parce que cela relevait du bon sens par rapport avec ce qui avait été proposé par la DIFPRO et à ce qui avait été voté. Cette fois-ci, nous souhaitons clairement l'afficher avec accompagnement et sans accompagnement, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés et que cela puisse être remis dans les clous. Y a-t-il des questions sur cette note VAE ou pas ? Je vous propose de passer au vote sur la partie de validation du catalogue de formation qui incorpore l'affichage tarification VAE. Il sera incorporé la prochaine fois en ligne supplémentaire à ce catalogue.

M. SENAYA – Nous faisons un premier vote pour tous les membres. Nous avons seize oui et trois abstentions. Nous passons au vote pour les premières procurations. Nous avons six oui et une abstention. Nous avons enfin le vote pour les deuxièmes procurations. Nous avons une unanimité.

L'approbation de la mise à jour du catalogue de tarification de la formation continue est adoptée à l'unanimité.

M. VALLÉE – J'ai une petite question après le vote. Nous voyons écrit ici « demandeur d'emploi CRIF ». Pouvez-vous détailler ce dont il s'agit ?

M. BERNARDINO – M. PELLET pourra peut-être préciser.

M. LÉONEL – Bonjour à toutes et tous. Pour préciser, les demandeurs d'emploi bénéficiaient en janvier du dispositif de chéquier unique VAE de la région Île-de-France. À l'époque, il s'agissait de 800 euros pour l'accompagnement et 1 200 euros pour ce que nous appelons un accompagnement renforcé. Il y a aussi un financement complémentaire de 640 euros par Pole Emploi. Au niveau de l'Île-de-France, il y a une prise en compte par la Région de ce que ce nous appelons le dispositif chéquier VAE.

M. VALLÉE – Ce qui n'était pas possible sur la note votée précédemment est possible ici. Nous visualisons ici le tarif négocié. Ici, nous avons le prix catalogue et le tarif remisé. C'est ce que demandait Joëlle FAURE pour le dispositif précédent.

M. LÉONEL – Le dispositif précédent existait déjà au niveau du chéquier VAE, mais c'était quelque chose qui était conduit annuellement par la Région.

M. VALLÉE – Ce n'était pas possible avant. Un prix catalogue était affiché. L'UPEC veut l'afficher. C'est très clair, mais il aurait été possible d'ajouter une petite ligne indiquant que ce n'était pas le tarif pour Pole Emploi ou d'autres organismes.

M. BERNARDINO – Je vais repréciser parce que j'ai déjà eu le cas. Nous avons parfois des exonérations dites « automatiques » pour des demandeurs d'emploi, à titre individuel. Cela n'arrive quasiment jamais. Les demandeurs d'emploi demandent souvent des financements. Le problème est que ces demandeurs d'emploi prennent le devis que fait l'UPEC avec un tarif individuel et vont demander la prise en charge à Pôle Emploi. Nous sommes parfois un peu ridicules. Quand nous répondons à des appels d'offres dans lesquels nous avons des prises en charge votées par la Région Île-de-France, nous avons des gens avec un devis largement inférieur à ce qui a été validé par la Région Île-de-France pour des prises en charge pour des demandeurs d'emploi. D'où le fait que ce n'est pas la bonne solution.

Pour répondre à votre question sur ce sujet, s'il y avait demain un appel d'offres de la Région Île-de-France, que nous y répondions et que nous obtenions un tarif spécial Île-de-France parce que cela correspond à l'appel d'offre, nous l'ajouterions au catalogue pour indiquer le tarif facturé dans le cadre de l'appel d'offres Île-de-France, par exemple spécifiquement pour les demandeurs d'emploi.

M. VALLÉE – Il serait juste affiché que c'est un prix catalogue et que des dispositifs existent, sans annoncer un prix avec une remise. Il s'agit que les gens ne soient pas rebutés en voyant le prix de ces tarifications. Il faut aussi que soit porté à leur connaissance le fait que ce tarif peut être diminué suivant l'acteur à qui ils vont s'adresser. Je pense que c'est ce que Joëlle voulait dire. C'est un tarif catalogue.

M. BERNARDINO – D'accord. Cela fait en théorie partie de l'information liée à la certification QualiOpi.

M. VALLÉE – J'ai juste une remarque. Vous avez parlé d'accompagnement proposé par l'UPEC de 2 300 euros. Ma question arrive un peu après, mais avez-vous vérifié que les partenaires qui font aussi des accompagnements facturent à 2 300 euros ?

M. BERNARDINO – Non, ils sont largement au-dessus.

M. VALLÉE – Quitte à faire une note synthétique avec tous les tarifs, ce serait peut-être bien d'ajouter les droits d'inscription directement dans le tableau. C'est encore une information écrite tout en bas du document. Quitte à faire un document synthétique, autant qu'il le soit complètement.

3. FORMATION ET RECHERCHE

M. BERNARDINO – D'accord. C'est noté. Nous allons passer au point suivant qui concerne l'approbation de la campagne d'habilitation CU-DIU-DU. M. Lamine NAMANE doit être connecté. Son micro est coupé. En attendant que Lamine NAMANE

se connecte, je vous propose que nous inversions les deux points formation et recherche.

Nous passons au comité d'accueil du premier cycle.

3.2. Approbation des capacités d'accueil en 1^{er} cycle des études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie pour l'année universitaire 2021-2022

Mme BARAU – Désormais, il revient à l'université de fixer les capacités d'accueil annuelles en deuxième et troisième année du premier cycle de formation des études de santé, telles que vous les voyez ici : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie par un vote et une décision du CA sur avis de la CFVU. C'est donc passé en CFVU. Vous avez ici le document qui a été présenté en CFVU. Au CA, nous ne présenterons que les premières diapositives.

Ces capacités sont fixées par rapport aux objectifs pluriannuels de places à l'entrée de première année de deuxième cycle. Ils sont eux-mêmes déterminés par un arrêté du Président de l'université, sur l'avis conforme du directeur général de l'ARS. Vous avez ici les chiffres de capacité d'accueil indiqués pour les formations de licence Sciences pour la Santé, étant donné qu'il y a deux groupes de parcours à l'UPEC. Il y a celui qui est emprunté par les étudiants inscrits en licence Sciences pour la Santé. Nous appelons l'autre les « licences disciplinaires » correspondantes à la LAS Philosophie, Lettres, Géographie et Aménagement, Droit, Sciences économiques, SVT, Sciences politiques, STAPS de l'UPEC et STAPS DUGE.

Ce sont des LAS des différentes composantes. Vous avez ici les capacités pour médecine, avec 174 places. Nous avons sept places pour la maïeutique. Nous avons 45 places en pharmacie. Nous avons 16 places en odontologie. Pour l'UPEC elle-même, cela ne concerne que la médecine. Ce sont ensuite des négociations avec les universités et les structures qui forment à ces filières autres de santé. Sur la

diapositive suivante, pour la licence Sciences pour la Santé et kinésithérapie, vous avez 56 places au total. Elles se répartissent en 38 places dans des écoles publiques et 18 places dans des écoles privées. La cité universitaire de kinésithérapie est ici à noter. C'est le nouvel institut UPEC monté par Fontainebleau en lien avec la Région.

Sur la diapositive suivante, il s'agit des capacités destinées aux étudiants inscrits en LAS disciplinaires tels que je vous les ai énumérés. En médecine, nous avons 58 places. En maïeutique, nous avons trois places. En pharmacie, nous avons onze places et en kinésithérapie, six places. Ce sera tout pour les capacités, pour lesquelles nous faisons appel à votre vote. Le reste faisait référence à un sujet de la CFVU.

M. BERNARDINO – Y a-t-il des questions particulières ? **M. MAHAMAT**.

M. MAHAMAT – J'aimerais expliquer notre position par rapport à ce volet. Même s'il y a parfois une estimation du nombre de places, je pense que le constat que nous faisons est que le nombre de places est quelque fois réduit.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons sacrément augmenté les places. Je ne sais pas si vous l'avez vu. Le *numerus clausus* de médecine était à 160 et nous sommes maintenant à 230 places. Avec une filière originale de LAS disciplinaire, nous avons vraiment augmenté les places. Ce sont de toute façon des places régulées au niveau de l'État. Ce n'est pas nous qui les décidons, mais nous avons poussé pour augmenter les places.

M. WOLKENSTEIN – Excusez-moi, je me permets d'intervenir. Je ne peux que confirmer ce que vous venez de dire, mais c'est aussi un effort lié à une politique globale de l'ONDPS. C'est l'organisme qui régit la quantité de professionnels de Santé qui doivent être formés. Son objectif est d'augmenter de 20% le nombre des médecins et des étudiants de la filière odontologie, pharmacie, kinésithérapie et les autres

paramédicaux à un horizon de cinq à dix ans. Nous sommes quand même dans une configuration où nous tenons notre objectif.

Il y a un point que je voudrais préciser. Dans le cadre de la réforme des études de Santé, nous avons déjà augmenté de manière considérable en passant de 175 à 230 places. Ici, nous allons passer de 230 à 243 places. Le bon chiffre est que nous sommes passés de 175 à 243 places. Il faudrait peut-être même réfléchir à savoir ce que nous pouvons faire l'année prochaine en augmentant encore les capacités d'accueil, parce que cela fera l'attractivité de nos LAS et de notre licence Santé. Pour nous, le facteur limitant est double, voire triple. Il y a les enseignants, mais aussi les places de stage à l'hôpital.

Or, nous avons augmenté nos services certifiés pour recevoir les externes sur le terrain, à Fontainebleau, à Provins et à Marne-la-Vallée. Cela nous permet éventuellement d'augmenter le nombre de places. Le troisième élément, ce sont les enseignements dirigés qui vont nécessiter des groupes supplémentaires, si nous augmentons encore. C'est un objectif que nous devons travailler, d'autant plus que nous n'avons pas la main sur la maïeutique, l'odontologie et la pharmacie puisque nous n'assurons pas ce type de formations à l'UPEC. Voilà ce que je voulais ajouter en termes d'explications de texte pour la suite des événements.

M. BERNARDINO – Merci Pierre. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

M. MAHAMAT – Oui. Est-ce que par exemple les LAS ont moins de chances d'accéder en deuxième année de maïeutique ou de pharmacie au regard de la réforme ?

M. WOLKENSTEIN – La réponse à la question est double. Le premier point est que les places de maïeutique ne dépendent pas de nous, mais d'une négociation entre nous et les écoles de sages-femmes. Je vous rappelle que nous n'avons pas d'école de sages-femmes à l'UPEC. C'est un objectif que j'essaie de porter de manière à ce que nous puissions avoir davantage la main. C'est une négociation que nous avons donc

avec l'université de Paris, avec l'UVSQ et avec la Sorbonne de manière à pouvoir avoir des places. Nous avons un maintien du nombre de places, mais je sens que nous devons vraiment essayer de déployer une offre locale. C'est la même chose pour l'odontologie et la pharmacie. L'idée que nous avons est d'essayer de compenser en créant une école de sages-femmes qui pourrait être déployée sur le territoire, et pourquoi pas à Fontainebleau.

Le deuxième élément consiste à augmenter les places de médecine, de manière à rendre notre offre plus attractive pour les étudiants. Aujourd'hui, nous avons une offre très attractive. Pour vous donner un exemple de nombre, nous avons 5 000 étudiants inscrits sur Parcoursup l'année dernière. Nous en avons 8 000 cette année. Vous voyez que l'offre que nous faisons est très demandée.

M. BERNARDINO – Je ne sais pas si quelqu'un a d'autres questions. Sinon, je vous propose de passer au vote. Mme HMAMOU, y a-t-il eu des changements de procuration ?

Mme HMAMOU – Il n'y a pas de changements.

M. BERNARDINO – Je vous propose alors de lancer le vote.

M. SENAYA – Le premier vote est pour tous les membres. Nous avons aussi encore une question de Mme NGUYEN. Souhaitez-vous que je lance le vote ou souhaitez-vous répondre à Mme NGUYEN ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous pourrions répondre plus tard et lancer le vote maintenant.

M. BERNARDINO – De mémoire, le nombre d'étudiants inscrits en première année de Santé atteint 1 075 étudiants cette année.

M. WOLKENSTEIN – Il y a 240 étudiants plus 1 075.

M. SENAYA – Je lance le vote pour tous les membres. Nous avons 18 oui, un non et une abstention. Je lance le vote pour les premières procurations. Nous avons une

unanimité. Je lance le vote pour les deuxièmes procurations. Nous avons encore une unanimité.

M. HMAMOU – Je vous rappelle les votes. Il y a eu 28 votes pour, un vote contre et une abstention.

L'approbation des capacités d'accueil en 1er cycle des études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie pour l'année universitaire 2021–2022 est adoptée à la majorité.

3.1. Approbation de la campagne d'habilitation CU–DIU–DU pour l'année universitaire 2021–2022 (Vague 2 – première partie)

M. NAMANE – Bonjour à toutes et à tous. Je vous prie de m'excuser pour ce souci technique. Nous vous proposons pour ce CA la deuxième vague des CU–DIU et DU.

Ce sont des dossiers qui sont passés une première fois en commission d'évaluation de la CFVU. Ils sont ensuite passés en commission des moyens le 10 mars et ils sont ensuite passés à la CFVU. Vu que nous avons remis les choses dans le bon sens, vous remarquez que les différents dossiers qui vous sont soumis sont « propres ». C'est-à-dire qu'il n'y a pas de réserve dessus. Du fait du décalage que nous avons mis en place cette année, nous avons mis plus d'un mois pour pouvoir assurer les interactions avec les porteurs et les porteuses de ces différents DU et CU. Cela nous a permis de corriger les copies. En commission d'évaluation CFVU et en commission des moyens, les avis étaient favorables, sous réserve de modifications ou de réponses à des questions qui ont été posées.

Les dossiers qui ont donné beaucoup de modifications et de points d'interrogation ont été retirés. Ils ne seront pas proposés à ce CA et ils reviendront avec la vague 2bis qui devrait intervenir dans un mois environ. Je ne sais pas si des questions

particulières pourraient être soulevées. Les échanges que j'ai eus avec Mme Sania GRAKANA de la DEV que je remercie beaucoup étaient très constructifs. Lors des différents échanges, ils visaient à essayer d'avancer sur ces dossiers et évaluer les échanges avec les porteuses et porteurs de ces DU et CU afin d'arriver à cet avis favorable.

M. BERNARDINO – Merci Lamine. Je ne sais pas s'il y a des questions des élus. Je propose que nous mettions au vote, Mme HMAMOU.

M. HMAMOU – Il n'y a pas de changement dans les procurations. M. SENAYA, vous avez la main.

M. SENAYA – Je lance un premier tour de vote avec tous les membres. Nous avons seize oui et deux abstentions. Je lance le deuxième tour de vote pour les premières procurations. Nous avons six oui et une abstention. Je lance enfin le vote des deuxièmes procurations. Nous avons trois oui.

Mme HMAMOU – Nous avons 24 pour et trois abstentions pour ce vote.

L'approbation de la campagne d'habilitation CU-DIU-DU pour l'année universitaire 2021-2022 est adoptée à la majorité.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BERNARDINO – Merci. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour avant les questions diverses. Il s'agit d'une information sur les contrats et conventions.
M. LÉONEL.

M. LÉONEL – Merci Amilcar. Vous avez été destinataires du tableau. Très peu de commentaires par rapport aux contrats et conventions y figurent. Je voudrais préciser que nous avons une convention de financement annuelle avec le Conseil départemental de la Seine-et-Marne à hauteur de 1 040 700 euros. De mémoire sur cette somme, un million d'euros sont consacrés au financement du projet sur Fontainebleau concernant la rénovation de la caserne Damesme.

Si vous avez des observations ou des questions, nous irons chercher l'information. Il ne me semble pas qu'il y ait de sujet qui mérite davantage de commentaires.

QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO – Nous confirmons. Merci au département 77. Je ne sais pas si Geneviève est présente, mais nous lui transmettons.

Nous passons aux questions diverses. Pour les membres élus, je vous rappelle que nous avons un CA restreint juste après. Pensez bien à vous connecter sur l'autre lien pour le CA restreint, après ce CA. Avons-nous des questions diverses aujourd'hui ?

Mme NGUYEN – Bonjour. Je souhaiterais faire une remarque dans le cadre des questions diverses au sujet du scrutin qui s'est déroulé sous format électronique. Je ne vais pas entrer dans le détail. Ce n'est pas tant le format électronique qui pose problème. De toute façon, nous nous trouvons dans une situation où il fallait organiser des élections.

Au regard de la situation, le ministère a insisté pour que ces scrutins aient lieu partout en France au format électronique. Le problème porte plutôt sur la sécurisation du vote et son caractère secret. Dans la procédure qui nous a été proposée dans ce scrutin électronique, tous les électeurs pouvaient voter sur des tablettes, des téléphones et des ordinateurs. Il nous avait été assuré qu'il y aurait véritablement le respect de l'anonymat. D'accord, il y a un respect de l'anonymat du vote, mais il n'y avait pas de sécurisation sur le caractère secret du vote. Cela s'est vu pendant le scrutin. Il était

tout à fait possible que les étudiants puissent insister auprès d'autres étudiants pour voter d'une certaine façon en leur présence. Un vote ne peut pas se passer de cette façon. On ne peut pas obliger les personnes à voter en face de soi. S'il y a un isoloir dans tous les scrutins existants, c'est justement pour empêcher qu'il puisse s'exercer des pressions au moment où un électeur vote. Dans ce scrutin électronique, il n'y avait pas cette sécurisation.

Si un autre scrutin électronique doit avoir lieu, il est primordial d'avoir une sécurisation du vote pour permettre à chaque électeur de pouvoir voter correctement sans subir de pression ni de menaces, et sans même qu'une autre personne puisse appuyer sur le bouton à sa place. C'était la remarque que je voulais faire à ce sujet.

M. BERNARDINO – Je pense que Simon confirmera ce que vous avez aussi confirmé. Du côté de l'organisation du vote, toutes les sécurités ont été mises en place. Effectivement, chacun est libre de voter comme il le souhaite, qu'il vote chez lui, sur une tablette ou s'il accepte de voter avec des gens autour de lui. C'est son choix personnel et cela ne relève pas de la sécurisation de l'établissement. Simon souhaite peut-être en dire un mot.

M. DEMERET – Je peux réagir. Le secret du vote a été absolument respecté au cours de ce scrutin. Cela va de soi. Ce que vous décrivez Mme NGUYEN, ce sont d'éventuelles pressions sur certains électeurs qui pourraient être amenés à ce que l'on demande de voter devant la personne qui leur demande. À mon sens, ce type de pratiques n'a rien à voir avec un vote électronique ou un vote dans un isoloir.

Nous savons que dans l'actualité pas si ancienne que cela, si vous connaissez la commune de Corbeil-Essonnes, nous avons vu les pressions sur les votants bien qu'ils votaient dans un isoloir. Les pressions étaient réelles et ont été démontrées par la justice. Je reprends ce que vient de dire Amilcar. Il appartient aux personnes de ne pas exercer des pressions. Ensuite, il appartient aux personnes qui subissent ces

pressions de refuser de se les voir exercer, sachant que les personnes qui exercent des pressions s'exposent à des sanctions.

Dans le cadre d'un vote électronique, je vois mal de quelle manière nous pourrions mettre en place des isolements pour que les gens puissent aller voter de manière électronique sur site. En l'occurrence, ce n'était pas possible ici.

M. BERNARDINO – Nous pourrions avoir le même débat sur les procurations. Quand les gens viennent dans un isolement avec des procurations, nous ne savons pas s'ils n'ont pas fait subir des pressions à une personne pour récupérer sa procuration.

M. DEMERET – Je peux préciser en complément et en élément de contexte que malgré la crise sanitaire et les circonstances actuelles, le vote électronique permet tout de même d'augmenter le taux de participation de près de cinq points pour le collège des usagers au niveau central. Je vous accorde le fait que nous partions de très bas. Pour autant, nous avons cinq points supplémentaires, en période de crise sanitaire.

Mme NGUYEN – Je me permets d'intervenir sur les pressions et ce genre de choses. Même si des pressions peuvent s'exercer en amont du scrutin sur des personnes, avec des consignes de vote données à des personnes pour voter d'une certaine façon, au moment où l'électeur se retrouve face à son bulletin de vote, c'est lui qui choisit ce qu'il va voter. C'est ce qui est primordial. Il faut qu'à la fin, il puisse choisir en toute liberté et en toute conscience sans présence extérieure. Même si une consigne de vote lui a été donnée, il peut choisir pour qui il va voter à la fin.

Or, dans les circonstances dans lesquelles se sont déroulées ce scrutin électronique, il n'avait pas cette sécurisation. Si vous voulez, je parle de cela.

M. BERNARDINO – Je suis désolé pour vous, mais la sécurisation a été donnée. À n'importe quel moment, la personne en question pouvait dire qu'elle ne votait pas ici. Elle pouvait voter depuis n'importe où. Si le vote avait été fait sur des postes fixes et qu'ils s'étaient retrouvés en pression, c'est-à-dire que nous les

aurions obligés à voter sur un poste fixe et qu'ils n'avaient pas la possibilité de voter ailleurs, j'aurai compris votre interrogation. Ici, ils étaient libres de dire qu'ils voteraient chez eux à un autre moment.

Le vote s'étalait sur plusieurs jours. Rien ne les obligeait à voter à l'instant T avec la personne qui leur mettait la pression. Je crois que cela constitue une plus grande sécurité que si nous avions mis des ordinateurs à disposition. C'est le choix individuel. Si la personne estime avoir subi une pression, il faut qu'elle porte plainte pour pression et les personnes seront condamnées. Nous ne pouvons pas non plus garantir que chaque vote a été fait sans personne derrière le votant. Je ne vois pas à quel moment cela peut se faire. Lhéo VINCENT avait demandé la parole.

M. DEMERET – Je me permets d'ajouter une précision. Nous avons certes augmenté la participation de cinq points, mais il n'en reste pas moins que 92% des étudiants n'ont pas voté. Je pense qu'il faudrait que nous travaillions à cela et que nous mettions un peu de pression, sans mauvais jeu de mots.

M. VINCENT – Merci de me donner la parole. Je voulais un peu nuancer les propos. Certes, nous avons augmenté de cinq points le taux de participation, mais il est important de rappeler qu'en présentiel en 2014, nous avons déjà fait mieux en taux de participation et même en taux de votants. Nous avons plus ou moins fait la même chose que ce que nous avons fait en une semaine cette année. Avec le contexte sanitaire, cela n'arrange pas les choses. Je voulais apporter un peu de nuances.

Pour conclure sur ce point, il faudrait une action de la part de l'université afin d'inciter les étudiants à voter et les sensibiliser sur la question du vote et de leur représentation à l'université. Il est vrai que nous constatons à chaque fois que les étudiants ne sont pas sensibilisés. Malgré le fait d'avoir demandé et insisté pour qu'il y ait une communication de la part de l'université, nous faisons le triste bilan que cette communication n'était pas suffisante et qu'elle était comme d'habitude au minimum.

Mme HMAMOU – Si je peux me permettre d'ajouter un mot, je ne pense pas que la communication était au minimum, au contraire. Beaucoup d'étudiants nous envoyaient des courriels pour nous reprocher la quantité de courriels reçus au niveau de la communication pour les élections. Je pense que la communication y était, mais que le problème était autre. Sur la communication, je peux dire que nous avons quand même beaucoup communiqué. De nombreux courriels ont été envoyés. Toute une communication dématérialisée et physique a été faite.

M. DEMERET – Pour compléter le propos de Mme HMAMOU, une campagne d'affichage a été réalisée sur site, malgré le peu de temps. Un site institutionnel a été mis en place avec l'ensemble des éléments mis systématiquement à jour.

Pendant les périodes de vote, plusieurs relances ont été effectuées et demandées aux prestataires par les universités. Il a été demandé de relancer systématiquement les personnes qui n'avaient pas voté. Je pense qu'en termes de communication, nous pouvons toujours nous améliorer, mais je doute que ce soit réellement ce qui explique aujourd'hui le taux de participation dont personne ne se satisfait.

M. VINCENT – Quand je parlais de communication, je parlais surtout de la question de la sensibilisation au vote, pour expliquer l'intérêt du vote. Les étudiants ont reçu une tonne de courriels, mais c'était plus ou moins les mêmes. Ils ont reçu trois fois des professions de foi. Ils ont reçu plusieurs fois leurs codes. C'était très bien et je remercie la DAJ pour ceci. Quand je parlais de communication, il s'agissait davantage d'une communication sur le fonctionnement des instances de l'université et sur leur rôle.

C'est une communication qui doit se faire en amont et pas deux semaines avant les élections. Je parle d'une communication qui doit être prévue sur un mois ou deux. Elle doit se faire en amont sur un mois ou deux et expliquer l'intérêt de ces instances

et du vote. Je parlais de cette communication. Je n'ai rien à redire sur la communication des professions de foi et du système de vote. C'était parfait.

M. BERNARDINO – Merci. Nous notons la remarque. M. PELLET demandait la parole.

M. PELLET – Oui, j'avais une autre question. Je vais juste dire un mot sur ce dernier point de débat. Lhéο vient de le dire, la réponse serait de faire une campagne en dehors des périodes d'élection pour éviter le télescopage avec tous les messages liés aux élections.

J'ai envie de dire au vice-président étudiant que cela peut être un objectif des représentants étudiants de parvenir à un texte qui serait diffusé auprès des étudiants dès le début de l'année, peu de temps après leur inscription, pour attirer leur attention sur le rôle des élus étudiants. C'est un travail d'information. Effectivement, je pense qu'il est important de le déconnecter des périodes électorales, sinon les étudiants auront toujours l'impression que c'est dans un but électoraliste. Pour être entendu, il faut que cela se fasse en dehors d'une période électorale.

L'autre point pour lequel j'avais demandé la parole, c'est l'idée de « *cent fois sur le métier remettez votre ouvrage* ». Je l'ai dit plusieurs fois, la rentrée approche. Pour permettre que la rentrée se fasse en présentiel dans les meilleures conditions, outre les demandes de postes supplémentaires, les vaccinations prioritaires pour les enseignants et les étudiants font partie des revendications syndicales. Je les renouvelle donc. Il s'agit que soient mises en œuvre des mesures de vaccination systématique avant l'été ou avant la rentrée pour les enseignants et pour les étudiants, de manière à rendre possible la rentrée en présentiel.

L'autre élément, c'est la mise en place de filtres à air dans les salles non ventilées. Nous en avons un certain nombre dans l'université. La première fois que j'en ai parlé, c'était en septembre en CA. Je ne comprends pas pourquoi un plan n'a toujours pas été lancé sur ce point. Je le déplore pour l'université, mais le même constat est fait

dans de nombreuses universités françaises. Bizarrement, il y a une espèce de non-intervention sur ce point qui fait que nous nous retrouvons à chaque fois avec le fait qu'il faut prendre des mesures. Et c'est ainsi que l'on maintient l'enseignement à distance. L'objectif est de supprimer l'enseignement à distance qui est une catastrophe au plan pédagogique. Je le rappelle.

Pour en revenir à ma question, prévoyons-nous des filtres à air pour les salles non ventilées ?

M. LE PRÉSIDENT – Cette discussion a été très largement abordée en CHSCT. C'était plutôt sur les capteurs CO2 que l'effort a été porté. Je ne sais pas si Raphaël est encore là, mais il pourrait répondre. Il s'est déjà très largement exprimé en CHSCT. Je ne suis pas certain que ce soit l'objet du CA. Pour le reste, sur les vaccinations, je ne peux qu'aller dans votre sens. Je crois que nous avons tous envie d'une très large vaccination. Une rentrée sereine ne peut se passer que si nous avons le maximum de personnes, en incluant très largement les enseignants, mais aussi les étudiants. Sinon, nous nous retrouverons dans une rentrée difficile, au vu de ce que nous savons. Nous aurons probablement des nouvelles de la production du vaccin Pfizer qui semble s'activer. Comme nous arrivons doucement vers l'été et que nous pouvons voir que la population vaccinée est très minoritaire, j'ai quelques inquiétudes sur une rentrée sereine. Ensuite, je ne peux que souscrire à ce que vous dites. C'est le sens de tous les messages que nous faisons passer.

M. PELLET – S'il y a un arrivage de doses plus important, l'université a-t-elle un droit d'initiative ? Les enseignants de plus de 55 ans ont déjà reçu une invitation à vaccination. Dans ce cadre, est-il envisageable que l'université dispose d'un nombre important de doses qui lui permettrait de lancer une vaccination de toute la population enseignante et étudiante déjà inscrite ?

Pour finir sur le CHSCT, c'est très bien s'il en était question en CHSCT, mais si j'en parle en CA, c'est parce que le CHSCT n'a pas de pouvoir décisionnaire. Il est simplement conseiller.

M. LE PRÉSIDENT – Pour les vaccinations, je ne sais pas si Hervé est ici, mais je peux dire que nous nous activons beaucoup avec lui pour avoir des doses. C'est vraiment une volonté. Le fait est qu'il n'y a pas de doses. Il n'y a même pas de doses à l'hôpital. Vous avez compris que pour l'instant, c'est de la fumée. Il n'y a pas assez de doses au niveau national. En tout cas, nous nous activons avec le SSU.

M. DEMERET – Dans la continuité de ce que vient de dire le Président, il est précisé à date dans nos environnements que nous ne pouvons disposer que du vaccin Astra Zeneca. C'est-à-dire que notre médecin ne peut pas récupérer des doses autres comme Pfizer, Moderna ou le futur vaccin Johnson.

Dès lors que ce sont des vaccins Astra Zeneca, ils sont par définition pour les personnes au-delà des 55 ans. Quand Hervé JAMI pourra récupérer des doses autres en tant que médecin, nous en reviendrons à ce que vient de dire le Président. Les doses de Pfizer et de Moderna sont quasi exclusivement réservées à date aux hôpitaux et aux divers vaccinodromes qui commencent à se mettre en place sur le territoire national.

Il faut malheureusement faire le constat d'une grande pénurie ou en tout cas d'une insuffisance de flux par rapport aux stocks vaccinaux. Nous le regrettons.

M. LE PRÉSIDENT – En tout cas, nous sommes en action pour avoir très largement des vaccins Pfizer.

Mme FAURE – Je veux juste dire que les organisations syndicales préparent un communiqué et des pétitions pour que tous les enseignants de notre pays comme les policiers soient aujourd'hui vaccinés, quel que soit leur âge. De nombreux enseignants et des membres des équipes éducatives sont jeunes et ne rentrent pas

dans les critères. Nous espérons que le critère d'âge ne sera plus un élément quand les doses seront disponibles, mais que nous serons davantage sur la reprise des établissements primaires, secondaires et supérieurs. Nous sommes plutôt dans cette démarche. Je pense qu'elle aboutira quand même auprès de nos tutelles. Cela nous paraît tellement évident de mettre des priorités par rapport à des métiers, dès lors que nous aurons des doses disponibles.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. M. THÉVENET voulait dire un mot très rapide sur l'état des lieux PEA.

M. THÉVENET – Bonjour à toutes et à tous. Dans le même ordre d'idées que pour les présentations des projets en amont, je voulais juste faire un point d'information sur les PEA. Ce sont des projets de partenariat avec des établissements africains. Depuis longtemps, nous cherchions à structurer nos partenariats avec l'Afrique. Cet appel à projets nous en donne l'occasion.

Nous avons été présélectionnés au mois de novembre. Nous avons déposé le projet final il y a quelques jours. Nous attendons la réponse pour le mois de juin. Nous avons une audition le 3 mai. C'est un projet très structurant et motivant. C'est avec l'université Thomas Sankara à Ouagadougou au Burkina Faso. C'est un projet qui prévoit l'implantation de formations dans le domaine de l'entrepreneuriat et des sciences politiques, avec l'évaluation des politiques publiques. Tout cela est inséré dans une nouvelle maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant sur le modèle de notre EMI2E de l'UPEC. C'est un projet qui répond à des besoins forts. De nombreux partenariats vont pouvoir s'agréger autour de ce projet, avec de nombreux axes thématiques avec cette université qui souhaite vraiment développer fortement ses relations avec l'UPEC. C'est un projet soutenu par la présidence du Burkina Faso. Emmanuel Macron a aussi été sensibilisé par le président burkinabé.

Nous espérons que le projet ira au bout et nous croisons les doigts. C'est encore un bel exemple d'engagement à l'international. Merci.

M. BERNARDINO – Merci Laurent. Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions diverses. Si c'est le cas, je vous propose de clôturer ce CA plénier et de basculer sur le CA restreint pour ceux qui sont concernés. Merci à tous et à toutes. Je vous souhaite une très bonne fin de journée.

Mme CATELAIN – Merci. Pour le CA restreint, je viens de mettre le lien dans la conversation.

La séance est levée à 12 heures 03.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

« Innovalo », 7
« Progest », 32, 34
alliance, 27
CFVU, 50
CIDP, 28, 29
DUGE, 49
EMI2E, 64
interroger, 20
LGPI, 15
M. LÉONEL, 54, 55

Mme BONNAFOUS, 8
Mme Sania GRAKANA, 54
NTEC, 41
Patrick DI CAPONE, 13
PIA démo ES, 32
politique, 8
RI, 17
SAT, 7
UNES, 9